

GUIDE PRATIQUE DE SÉCURITÉ DES JOURNALISTES

Manuel pour reporters en zones à risques



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

**REPORTERS
SANS FRONTIÈRES**
POUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION

GUIDE PRATIQUE DE SÉCURITÉ DES JOURNALISTES

Manuel pour reporters en zones à risques



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

**REPORTERS
SANS FRONTIÈRES**
POUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION

■ SOMMAIRE

PRÉFACE	5
INTRODUCTION : Reporters sans frontières et la protection des journalistes.....	11
CHAPITRE 1 : Des risques toujours plus nombreux.....	15
CHAPITRE 2 : Bien préparer son départ.....	17
1. Connaissance du terrain et évaluation des risques.....	17
2. Précautions sanitaires.....	20
3. Formations au secourisme et aux zones « hostiles ».....	22
4. Finances, papiers, famille : partir l'esprit tranquille.....	23
5. Préparer son sac de reportage : checklists.....	25
CHAPITRE 3 : Assurer sa sécurité en mission.....	32
1. Hébergement, déplacements et communications.....	32
2. Consignes de sécurité dans une zone de combats.....	38
3. Mines et sous-munitions.....	46
4. Pièges, attentats et embuscades.....	50
5. Catastrophes naturelles et épidémies.....	56
6. Foules, manifestations et émeutes.....	60
7. Conseils spécifiques aux femmes.....	64
8. La privation de liberté et la prise d'otage.....	67
CHAPITRE 4 : Le défi de la cybersécurité.....	70
1. Avant le départ : le grand ménage.....	70
2. Sur le terrain : prudence et discrétion.....	75
3. En conditions extrêmes et en cas d'interception.....	79

CHAPITRE 5 : Les bonnes pratiques au sein des rédactions.....	81
1. Évaluation rigoureuse des risques.....	82
2. Souci de la formation et de l'équipement.....	83
3. Travail en équipe et encadrement.....	84
4. L'importance du débriefing	84
5. Partage des informations.....	85
6. Sensibilisation au risque traumatiques.....	86
CHAPITRE 6 : Soigner les blessures physiques et psychologiques....	87
1. Premiers soins à apporter aux blessés et accidentés.....	87
2. Le risque traumatique : prévenir les blessures psychologiques....	96
TÉMOIGNAGES.....	106
ANNEXE I : Textes sur la protection des journalistes en zones de conflit.....	118
ANNEXE II : Textes fondamentaux sur la liberté de la presse.....	126
ANNEXE III : Charte des devoirs et des droits des journalistes... 	130
ANNEXE IV : Relations avec le CICR.....	133
ANNEXE V : Contacts utiles.....	135
ANNEXE VI : Les assurances de Reporters sans frontières.....	141
ANNEXE VII : Stages de formation aux zones dangereuses.....	143

■ PRÉFACE

Un kit de survie dans sa poche et sa tête

« Ces morts auront péri en vain si les vivants refusent de les voir ». La phrase du célèbre correspondant de guerre Robert Capa concerne tous les êtres humains mais elle s'applique particulièrement aux journalistes tués dans l'exercice de leurs fonctions. On n'infligera pas ici de longues statistiques sinistres, mais qui ne connaît une consœur ou un confrère tombé dans un échange de tirs ou sciemment visé lors d'un reportage ?

En zone de guerre comme en temps de paix, les statistiques démontrent malheureusement que le droit international ne saurait suffire à protéger les journalistes. Reporters sans frontières (RSF) peut se targuer d'avoir apporté d'importantes contributions pour l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de résolutions sur la protection des journalistes en 2006 et en 2015. Mais pas plus que les conventions de Genève les nouvelles résolutions ne sont des panacées.

S'il n'existera jamais un risque zéro pour ceux que leur vocation et leur métier emmènent dans les zones dangereuses, il apparaît que la sécurité est largement l'affaire des journalistes eux-mêmes, sur les plans collectif et individuel. Collectif car la mise en place de procédures dans les rédactions, l'échange d'information entre collègues et la fourniture de moyens par des organisations comme Reporters sans frontières sont essentiels.

Le guide pratique de sécurité des journalistes proposé par Reporters sans frontières vise à dispenser des repères et des méthodes concrètes à tous ceux qui, au coin d'une rue ou sur un chemin isolé,

risquent de croiser un prédateur de la liberté de la presse. Ce n'est franchement pas la même chose alors d'être parti la fleur à la caméra, à l'appareil photo ou au stylo, que d'avoir dans son bagage son kit de survie, composé de matériel et d'expérience.

En partenariat avec l'UNESCO, Reporters sans frontières met à disposition une nouvelle édition de ce guide pratique à destination des reporters en zones à risques. Publié pour la première fois en 1992, remis à jour à plusieurs reprises, ce guide a été traduit en anglais, espagnol et arabe et diffusé sur tous les continents.

Christophe Deloire

Secrétaire général de Reporters sans frontières

Un guide symbole d'une action coordonnée

Le droit à la liberté d'expression constitue un droit de l'homme et une liberté fondamentale consacrés par l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Tout d'abord parce que c'est un droit par lui-même – celui de pouvoir librement chercher, recevoir et répandre les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit – mais aussi parce qu'il permet le libre exercice et la protection de l'ensemble des autres droits fondamentaux. De nombreuses situations au cours de l'Histoire nous ont appris que lorsque la liberté d'expression commence à tomber, les autres libertés fondamentales ne tardent pas à subir le même sort.

L'Acte constitutif de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) adopté le 16 novembre 1945 lui donne dans son article premier la mission de « faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image ». La liberté d'expression et ses corollaires, la liberté d'information et la liberté de la presse, sont donc au cœur du mandat de l'UNESCO. Les journalistes et les médias forment des acteurs essentiels dans l'exercice et la défense de cette liberté fondamentale, et c'est la raison pour laquelle ils sont trop souvent pris pour cible par ceux qui veulent imposer une chape de plomb sur l'information des citoyens et le débat public. Le nombre extrêmement élevé de journalistes tués dans l'exercice de leur métier au cours de ces dernières années – plus de 700 depuis 2006 selon le rapport de la directrice générale de l'UNESCO présenté le 21 novembre 2014 au Conseil du programme international pour le développement de la communication – montre l'importance de ce problème et les difficultés pour y faire face.

A cet égard, il est important de rappeler quelques chiffres inquiétants. Selon le rapport de la directrice générale de l'UNESCO, l'immense majorité – près de 95 % – des journalistes tués dans l'exercice de leur fonction sont des journalistes locaux. La plupart des journalistes tués ne l'ont pas été dans des conflits armés, mais en couvrant des sujets locaux. Par ailleurs, au cours des dix dernières années, seuls 6,6 % des cas de journalistes tués ont été résolus. Cela représente un taux d'impunité de plus de 90 % qui envoie évidemment un message dévastateur à la société. Celui qu'assassiner un journaliste pour le faire taire n'entraînera presque jamais de conséquences pour les responsables.

Un Plan d'action des Nations unies pour la sécurité des journalistes et la question de l'impunité des crimes contre les journalistes a été adopté le 12 avril 2012 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations unies afin d'apporter une réponse coordonnée et parvenir à mobiliser l'ensemble des partenaires. Ce Plan d'action constitue un mécanisme de coordination doté d'une approche multipartite permettant la mise en œuvre d'une stratégie globale pour renforcer la protection des journalistes. Le 18 décembre 2013, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la résolution 68/163 sur la sécurité des journalistes, qui proclame le 2 novembre Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes et charge l'UNESCO de coordonner la mise en œuvre du Plan d'action. Depuis, de nombreuses Résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies, le Conseil des droits de l'Homme, l'UNESCO et les organisations intergouvernementales régionales, attestant d'un renforcement du système normatif sur la question de la sécurité des journalistes.

Le Plan d'action rappelle l'importance de sensibiliser le public à la question de la sécurité des journalistes et de l'impunité, de mettre en place des mécanismes de protection, de renforcer les capacités du système judiciaire, des forces de l'ordre, de l'armée et de la société civile sur les obligations et engagements concernant la sécurité des journalistes contractés par les États.

Faire face aux nouvelles menaces et défis d'une profession de plus en plus dangereuse nécessite une mobilisation de tous les acteurs impliqués. Parmi les nombreuses initiatives et bonnes pratiques mises en œuvre pour renforcer la sécurité des journalistes, il est nécessaire de rappeler celle du guide de sécurité des journalistes de Reporters sans frontières et de l'UNESCO, dont la première version a été produite en 1992 et qui a été traduite en plusieurs langues et rééditée à de nombreuses reprises depuis. En 2015, plus de 20 ans plus tard, les menaces contre les journalistes ont évolué. De nouveaux risques sont apparus, d'autres sont aujourd'hui mieux pris en compte. Afin de répondre à ces changements, le guide a été enrichi de plusieurs nouveaux chapitres. Il aborde désormais la question de la cybersécurité, qui devient une préoccupation croissante pour la profession (l'UNESCO vient de publier une étude qui examine les risques pour les journalistes en matière de sécurité digitale : Building Digital Safety for Journalism), les consignes de protection à l'attention des journalistes couvrant des catastrophes naturelles ou des épidémies, mais aussi le problème des violences sexuelles, en particulier pour les femmes journalistes.

Aucun acteur ne peut à lui seul résoudre l'immense défi de la sécurité des journalistes. Le guide représente une importante somme de connaissances et d'expériences réunie au cours des années par les journalistes, les médias et les organisations de défense de la liberté

d'expression. En rassemblant et synthétisant ces bonnes pratiques provenant de nombreux acteurs, le guide symbolise à sa manière la volonté des partenaires de travailler de manière plus coordonnée et unie pour renforcer ensemble la sécurité des journalistes et lutter contre l'impunité.

Guy Berger

Directeur de la Division pour la liberté d'expression et le développement des médias, UNESCO

■ INTRODUCTION : REPORTERS SANS FRONTIÈRES ET LA PROTECTION DES JOURNALISTES

Dans certains pays, un journaliste peut passer plusieurs années en prison pour un mot ou une photo. Parce qu'emprisonner ou tuer un journaliste, c'est éliminer un témoin essentiel et menacer le droit de chacun à l'information, Reporters sans frontières (RSF) œuvre au quotidien pour la liberté de la presse.

Depuis sa création à Montpellier en 1985 jusqu'à sa nomination pour le prix Nobel de la paix en 2014, RSF a su devenir, en l'espace de 30 ans, une ONG internationale disposant d'un statut consultatif auprès des Nations unies et de l'UNESCO. L'action de l'organisation est aujourd'hui relayée sur les cinq continents grâce à ses sections nationales, de Berlin à Genève en passant par Stockholm et Madrid, ses bureaux à Washington, Rio de Janeiro et Bruxelles et son réseau mondial de plus de 150 correspondants dans 130 pays.

- Par son action au quotidien et par ses campagnes de mobilisation, RSF : défend les journalistes et collaborateurs des médias emprisonnés ou persécutés pour leur activité professionnelle, et dénonce les mauvais traitements et la torture dont ils sont victimes dans de nombreux États.
- Recense les atteintes à la liberté de l'information, les exactions contre des journalistes, et lutte pour faire reculer la censure et les lois visant à restreindre la liberté de la presse.
- Accorde chaque année une centaine de bourses d'assistance afin de venir en aide à des journalistes ou à

des médias en difficulté (frais d'avocats, frais médicaux, achat de matériel, etc.), ainsi qu'aux familles de reporters emprisonnés.

- Agit pour améliorer la sécurité des journalistes, notamment dans les zones de conflit, y compris en leur proposant une aide concrète (assurances, prêt d'équipements de protection, formations à la cybersécurité, assistance téléphonique 7j/7, 24h/24).

La sécurité des journalistes : un droit à défendre

RSF a joué un rôle crucial en 2006 et 2015 dans l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies des résolutions 1738 et 2222 sur la protection des journalistes dans les conflits armés. RSF demande désormais la mise en place de dispositifs d'application du droit international, notamment:

- L'instauration d'un représentant spécial du Secrétaire général à la sécurité des journalistes, chargé de contrôler le respect par les États membres de leurs obligations en matière de protection des acteurs de l'information. Ce représentant formulerait des recommandations, ferait office de mécanisme d'alerte rapide pour le Secrétaire général et le Conseil de sécurité de l'ONU en cas d'exactions et serait en mesure d'entreprendre des investigations à titre subsidiaire en l'absence d'enquête par un État sur un acte de violence commis sur son sol contre un journaliste.
- La saisine par le Conseil de sécurité de l'ONU de la Cour pénale internationale (CPI) des crimes commis contre les journalistes en Syrie et en Irak, crimes qui peuvent être qualifiés de crimes de guerre en droit international.
- L'élargissement du champ de protection des journalistes soit élargi aux non-professionnels (blogueurs, « net-citoyens ») et, au-delà des situations de conflits armés, en temps de paix.

La sécurité en pratique : une aide matérielle

Parce que la sécurité des journalistes passe aussi et surtout par les précautions qu'ils prennent dans le cadre de leur travail, RSF leur prête des casques, gilets pare-balles et balises de détresse et offre des stages de formation à la cybersécurité ainsi que des assurances pour les reporters en mission.

➔ *Pour vérifier la disponibilité des équipements, contactez : secretariat@rsf.org.*

Un guide à l'usage de tous les acteurs de l'information

Enfin, RSF met à disposition des reporters ce guide pratique, publié en partenariat avec l'UNESCO et traduit en plusieurs langues. Destiné plus particulièrement aux journalistes qui se rendent dans des zones dangereuses, ce manuel dispense des conseils pratiques pour éviter les pièges du « terrain » et rappelle les normes juridiques internationales protégeant la liberté de la presse.

Ce guide ne prétend ni à l'exhaustivité ni à l'infailibilité, mais il rassemble des conseils pratiques à suivre avant, pendant et après une mission en zone dangereuse. Il s'adresse à tous les acteurs de l'information. En effet, l'assassinat en 2014 des journalistes américains James Foley et Steven Sotloff, qui travaillaient tous deux comme pigistes en Syrie, a tristement souligné les risques toujours plus grands courus par les journalistes indépendants qui se rendent de leur propre initiative sur des terrains hostiles.

En février 2015, à New York, un groupement d'une soixantaine de médias et d'organes de protection des journalistes – dont RSF – s'est à ce titre engagé sur des règles de sécurité à promouvoir dans les collaborations des médias avec les pigistes opérant dans des zones à risques. Vous trouverez dans le chapitre 5 plus de détails sur cette initiative internationale, ainsi que des exemples d'efforts menés par plusieurs rédactions pour améliorer la sécurité de leurs journalistes.

■ CHAPITRE 1 : DES RISQUES TOUJOURS PLUS NOMBREUX

Pour les journalistes, les missions à « hauts risques » correspondent aux situations où la probabilité d'une atteinte à l'intégrité physique (mort, blessures ou maladies graves) est significativement plus élevée que la normale. Il peut s'agir :

- d'environnements hostiles : dictatures, zones de conflit, d'insurrection, de criminalité, mais aussi régions où le climat ou le terrain est extrême (jungle, zones polaires, désert) ;
- d'événements dangereux : manifestations violentes, émeutes, attentats terroristes, accidents chimiques, biologiques ou nucléaires, catastrophes naturelles (séismes, ouragans, inondations, etc.) ou pandémies ;
- d'activités à hauts risques : enquêtes sur des groupes terroristes, mafieux, extrémistes violents et/ou impliquant de travailler sous couvert.

Les journalistes pris pour cible

Depuis 2005, plus de 750 journalistes ont été tués dans le cadre ou à raison de leur travail. Ils sont pris pour cible précisément parce qu'ils sont journalistes et que leurs reportages et leurs enquêtes menacent la propagande d'un camp ou d'un autre. Sombre exemple de cette répression : la Syrie, qui depuis 2012 se retrouve systématiquement dans le tiercé des pays les plus meurtriers pour les journalistes, et où de plus en plus de rédactions hésitent à envoyer du personnel face aux risques qu'il court d'être enlevé, pris en otage et même décapité.

Les progrès fulgurants des technologies de l'information et de la communication ont par ailleurs donné naissance à un nouveau risque

pour les journalistes : la surveillance de leurs activités et l'interception de leurs données. La cybersécurité est un défi en constante évolution ; nous lui avons consacré un chapitre spécifique dans cette édition (chapitre 4).

Femmes journalistes : doublement visées ?

À mesure que la profession se féminise, un autre risque se manifeste : celui du harcèlement et des violences sexuelles. L'agression violente d'une reporter de guerre de la chaîne CBS sur la place Tahrir au Caire en 2011 a contribué à lever le tabou des violences sexuelles dont peuvent être victimes les femmes journalistes. D'après une étude de l'International Women's Media Foundation (IWMF) menée auprès de 977 femmes journalistes entre août 2013 et janvier 2014, près d'une sondée sur deux dit avoir été l'objet de harcèlement sexuel dans le cadre de son travail. Bien qu'elles s'exercent le plus souvent au bureau, ces pressions se manifestent aussi au cours de reportages ou en conférence de presse. Dans cette même étude, une sondée sur sept dit avoir subi des violences sexuelles sur le plan physique – principalement des attouchements – et huit sur dix n'avoir pas osé signaler ces agressions.

La directrice générale de l'UNESCO Irina Bokova a qualifié les violences à l'encontre des femmes journalistes d'« attaques doubles » – en raison à la fois de leur sexe et de leur profession – et face à ce phénomène, le Conseil de sécurité des Nations unies, dans sa résolution 2222 du 27 mai 2015, a souligné les « risques particuliers » auxquels les femmes journalistes et professionnelles des médias sont exposées dans leur travail et appelé à prendre en compte ces risques dans les mesures visant à assurer leur sécurité en période de conflit armé.

■ CHAPITRE 2 : BIEN PRÉPARER SON DÉPART

Avant de partir en mission dans une zone à risques, vous vous devez d'être bien préparé, à la fois physiquement, mentalement et sur le plan logistique. Cela passe par un travail de collecte de l'information, une évaluation minutieuse des risques, l'identification de fixeurs et de contacts de confiance et l'élaboration de protocoles de sécurité et de communication lors de vos déplacements.

1. CONNAISSANCE DU TERRAIN ET ÉVALUATION DES RISQUES

Renseignez-vous au maximum sur la zone où vous comptez vous rendre : contexte sécuritaire, social, politique, sanitaire, climatique, médiatique, infrastructures, etc. Familiarisez-vous avec la culture, les coutumes, les codes vestimentaires et comportementaux : cela vous aidera à mieux comprendre votre environnement et à vous y intégrer.

Pour collecter le maximum d'informations à jour, consultez notamment :

- Les médias locaux, les confrères déjà sur place ou qui en reviennent : le bouche-à-oreille vous aidera à trouver un fixeur, un chauffeur, un hébergement et des itinéraires recommandés. Il existe aussi sur les réseaux sociaux des groupes de discussion entre journalistes pour s'échanger des conseils (exemple : The Vulture Club sur Facebook, par cooptation).
- Les autorités diplomatiques de votre pays, représentants de l'ONU ou ONG opérant sur place.
- Des chercheurs, travailleurs humanitaires, militaires connaissant bien le terrain.
- Des journalistes plus expérimentés : comment aborderaient-ils cette mission ?

Renseignez-vous sur les autorisations et accréditations à obtenir pour vous rendre dans le pays ou la région. Certaines démarches peuvent être laborieuses, mais une fois sur place, ou face à un poste de contrôle, vous serez sans doute bien soulagé d'avoir sur vous le laissez-passer demandé.

⚠ Évaluez minutieusement les risques

Avant de partir, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce que je me suis suffisamment renseigné sur le terrain qui m'attend ?
- L'intérêt journalistique du sujet justifie-t-il vraiment les risques qu'il me fera courir ?
- Quels sont tous les risques possibles et comment ai-je prévu d'y faire face ?
- Ai-je prévu un protocole pour rester en contact avec ma rédaction ou mes proches ?
- Ai-je envie d'y aller, suis-je prêt physiquement et psychologiquement ?

⚠ Connaissez vos limites : si une mission vous paraît difficile et que vous n'avez pas réellement envie de partir, parlez-en à votre manager ou un proche. Écoutez votre instinct, ne vous forcez pas.

La BBC, comme le Rory Peck Trust, une organisation d'aide aux journalistes indépendants, recommande de mener par écrit une évaluation des risques anticipés dans le cadre de la mission, ainsi que des mesures à prendre pour les minimiser, qu'il s'agisse de risques sanitaires, climatiques, liés aux infrastructures, aux foules, aux combats, des risques d'enlèvement, d'attentats, etc.

Le Rory Peck Trust (www.rorypecktrust.org) et l'International News Safety Institute (INSI) (www.newssafety.org) proposent sur leurs sites des check-lists et des modèles de documents pour mener votre évaluation des risques et établir un protocole de communication avec votre rédaction et d'autres contacts clés (afin de les maintenir informés et de lancer l'alerte en cas d'urgence).

Journaliste « embarqué » : quels risques ?

Pour couvrir un conflit armé au plus près des combats, de nombreux journalistes conseillent, par mesure de sécurité, de demander à l'une des forces en présence (armée régulière, ou encore groupe rebelle) de pouvoir « embarquer » avec elle le temps d'un reportage et de lui confier leur protection. Cependant, le risque est alors d'être la cible de tirs ou d'attaques du camp opposé. C'est pourquoi il est recommandé aux journalistes « embarqués » (embedded en anglais) d'être très prudents dans les zones de tirs, et de se démarquer à tout moment des militaires par leur tenue, en bannissant tout treillis et en s'affichant avec un sigle « PRESS » ou « TV ». Pour rappel, en vertu de l'article 79 du premier Protocole additionnel aux Conventions de Genève (cf. annexe I), les journalistes opérant dans des zones de conflit sont considérés comme des civils et protégés comme tels, à condition de ne pas prendre part aux hostilités. Les embedded doivent avoir à l'esprit le fait que le danger peut aussi venir de l'intérieur. Les femmes en particulier doivent prendre en compte le risque de harcèlement sexuel venant de soldats réguliers ou de rebelles.

2. PRÉCAUTIONS SANITAIRES

Ne partez dans une zone dangereuse que si vous êtes en bonne santé physique et psychologique. Anticipez bien votre voyage : certains vaccins doivent être effectués trois semaines avant le départ.

- ✓ Effectuez une visite médicale complète. Indiquez à votre médecin si vous prenez des médicaments ou si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être. Certains médicaments peuvent présenter des contre-indications dans ce cas.
- ✓ Consultez un dentiste (afin d'éviter une rage de dents dans une zone de guerre !)
- ✓ Soyez à jour dans vos vaccins ; consignez-les dans votre carnet international de vaccinations.
- ✓ Connaissez votre groupe sanguin et vos allergies ; affichez-les dans vos pièces d'identité.

Si vous suivez un traitement, assurez-vous que :

vous avez une copie de votre ordonnance avec la dénomination internationale,

- vous avez deux fois la quantité de médicaments nécessaire à la durée prévue de votre séjour,
- vous garderez vos médicaments à portée de main.

Vaccinations « classiques », soyez à jour :

- Diphtérie, tétanos et poliomyélite
- Coqueluche
- Rougeole, oreillons, rubéole

Vaccinations selon le séjour : certaines sont obligatoires, consultez le site de l'Institut Pasteur

- Fièvre jaune (Afrique subsaharienne et Amazonie)
- Fièvre typhoïde (pays en développement)
- Hépatite A (pays en développement)
- Hépatite B (pour les expatriations longues)
- Rage (séjours isolés)
- Encéphalite japonaise (séjours ruraux en Inde et Asie du Sud-est)
- Encéphalite à tique (zones rurales tempérées de l'Europe centrale et de l'Est)
- Méningite à méningocoques A+C+W135+Y (Sahel, obligatoire pour La Mecque)
- Rougeole dans certains pays

➔ *Consultez les recommandations par pays sur www.pasteur.fr*

Prévention du paludisme

Le paludisme est un problème de santé publique majeur dans le monde, touchant essentiellement les populations des pays tropicaux, et tout particulièrement celles vivant en Afrique sub-saharienne. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recense chaque année environ 200 millions de cas de paludisme à l'origine de plus de 500 000 décès. La prévention contre le paludisme doit tenir compte de la zone géographique et de la durée d'expatriation et repose, comme pour le touriste, sur :

- la protection contre les piqûres de moustique (répulsif, moustiquaire)
- la prophylaxie médicamenteuse (à prendre le jour du départ et à poursuivre après le retour)
- le diagnostic des fièvres et la prise en charge des accès palustres.

3. FORMATIONS AU SECOURISME ET AUX ZONES « HOSTILES »

Il est conseillé de faire un stage de secourisme et de rafraîchir régulièrement votre formation. Ce stage – qui peut être dispensé par la Croix-Rouge ou la Protection civile – vous apprendra, face à des situations d'urgence, les gestes de premiers secours. La BBC propose également sur son site BBC Academy une vidéo de démonstration des gestes qui sauvent, notamment en cas d'hémorragie grave d'un membre inférieur et de plaie au thorax.

Certaines rédactions et certains assureurs encouragent aussi les journalistes à suivre des formations au reportage en zone « hostile », qui durent plusieurs jours et sont généralement encadrées par d'anciens militaires. Les journalistes y apprennent comment détecter des mines, se déplacer dans une zone de combats et sont mis à l'épreuve au cours de simulations d'enlèvements. Ces formations sont principalement dispensées par des groupes privés, mais le ministère français de la Défense en organise également deux par an gratuitement. L'organisation RISC (*risctraining.org*) propose aussi des stages gratuits.

L'initiative internationale pour la sécurité des médias (International News Safety Initiative / INSI), portée par l'Institut international pour la sécurité des médias, propose des cours dans des pays comme l'Égypte, le Liban, ou la République démocratique du Congo, où les menaces contre les femmes sont particulièrement marquées. Ses formations sont adaptées en permanence pour prendre en compte les défis auxquels les femmes journalistes doivent faire face dans leur pays. Aucune formation n'est identique, mais toutes prennent les environnements hostiles et les problématiques culturelles en considération.

La liste des organismes figure en annexe VII.

4. FINANCES, PAPIERS, FAMILLE : PARTIR L'ESPRIT TRANQUILLE

Assurance

En particulier si vous travaillez comme journaliste indépendant, assurez-vous de bénéficier d'une assurance et d'une assistance couvrant la maladie, le rapatriement, l'invalidité et le décès, prenez le temps de comparer les offres et veillez à ce que les clauses des contrats soient compatibles avec les conditions de votre mission : certains ne couvrent pas les risques liés à la guerre, au terrorisme ou même aux manifestations. Renseignez-vous aussi sur la possibilité de modifier la police d'assurance en cours de mission, par exemple pour y ajouter un nouveau pays ou une nouvelle catégorie de risques. Ayez sur vous les coordonnées d'urgence de votre compagnie d'assurance et sachez quelle procédure suivre pour demander votre rapatriement en cas d'accident ou de problème de santé. Communiquez aussi ces détails à vos contacts clés avant de partir.

→ *À savoir : RSF propose des assurances adaptées spécifiquement pour les journalistes partant en mission à risques (cf. annexe VI).*

Finances, succession et vie personnelle

Réglez avant de partir les démarches financières ou administratives susceptibles de vous préoccuper pendant votre mission : déclaration d'impôts, prévoyance décès, etc.

Efforcez-vous aussi de régler toute dispute familiale ou amicale avant votre départ, afin d'éviter que des brouilles non résolues ne pèsent sur votre moral et votre concentration pendant votre mission.

Sécurité numérique

Si vous étiez enlevé au cours de votre mission, l'une des premières choses que pourraient faire vos ravisseurs serait de taper votre nom

dans un moteur de recherche pour en savoir plus sur vous. C'est pourquoi nous vous conseillons de procéder à un « grand ménage » (cf. chapitre 4) :

- Partez avec l'identité numérique la plus « vierge » possible, en ligne comme sur votre matériel (ordinateur et smartphone).
- Identifiez les risques et vos données les plus sensibles. Souvenez-vous que les femmes en particulier peuvent faire l'objet de campagnes de harcèlement, chantage, dénigrement. Enlevez les photos de famille par exemple.
- Installez des outils de cybersécurité et familiarisez-vous avec leur utilisation.

Enfin, parce que vous pourriez perdre vos papiers d'identité au cours de votre mission, et afin de prouver à d'éventuels ravisseurs que vous êtes bien journaliste et non pas un espion, il peut être utile de créer avant votre départ une page web privée, sécurisée par un mot de passe, sur laquelle vous téléchargerez certains documents personnels (carte d'identité, passeport, ordonnances médicales) et les informations concernant votre statut de journaliste (carte de presse, lettre de mission de la rédaction). Pour créer cette page sécurisée, il vous suffit d'ouvrir gratuitement un blog type Wordpress, y créer un article ou une page, télécharger vos documents, puis, dans les options avancées de « Visibilité », sélectionner « Privé » et « Protégé par mot de passe » avant de publier. Plus simplement encore, vous pouvez créer une adresse e-mail « morte » uniquement pour y héberger une copie de vos documents : téléchargez ces documents dans un brouillon sur cette nouvelle adresse électronique et mémorisez-en le mot de passe (remarque: ce mot de passe doit être unique, il ne doit pas permettre de deviner les codes d'accès de vos autres comptes). En cas d'enlèvement, vous pourrez ainsi dire à vos ravisseurs de consulter cette messagerie ou cette page web pour vérifier votre identité.

5. PRÉPARER SON SAC DE REPORTAGE : CHECKLISTS



Constituer un « fond de sac » pour les reportages en zone risquée

Ce « fond de sac » illustre les éléments clés à emporter avec soi en zone risquée. L'AFP l'a élaboré avec l'aide de spécialistes, notamment militaires. Idéalement, ce « fond de sac » devrait être en permanence prêt, puis adapté et complété en fonction des circonstances :

- Gilet de presse et gilet pare-balle (si votre employeur ne dispose pas de gilets pare-balle, vous pouvez en emprunter à plusieurs organisations, dont Reporters sans frontières). Des gilets de presse et des gilets pare-balle conçus spécialement pour les femmes sont disponibles.
- Casque léger
- Couverture isothermique
- Bâtons chimiques lumineux de couleur
- Mousquetons
- Sacs pour toilettes portables
- Outil multifonction
- Lampe frontale avec faisceau blanc, rouge ou bleu
- Sac à dos multipoches avec passants pour accrocher les accessoires
- Masque à gaz
- Masque d'avion
- Multiprise
- Scotch résistant
- Super Glue
- Cadenas
- Chauffe-mains pour mains et orteils
- T-shirt compressé
- Lunettes pare-éclats
- Lampe de poche
- Lampe sans pile, à manivelle
- Sacs Ziploc
- Couteau suisse plat
- Sérum physiologique
- Briquet
- Couverts pliants
- Bouchons d'oreilles



À ne pas oublier :

- 2 clés USB pour sauvegarde rapide
- 1 chargeur universel à brancher dans un véhicule
- 1 adaptateur international pour prises électriques



À bannir : imprimés treillis et couteaux (préférez un outil multifonction)



Documents importants (prévoir aussi des photocopies) :

- passeport : valide six mois minimum. si vos destinations présentent des incompatibilités de visas, pensez à avoir un deuxième passeport.
- carte de presse
- carte affichant votre groupe sanguin et vos allergies graves
- carnet international de vaccination
- permis de conduire international
- cartes routières, plan des villes
- liste de vos contacts d'urgence (rédaction, autorités consulaires, hôpitaux, assistance, etc.)
- devises locales et internationales en petites coupures, réparties dans plusieurs poches

Tenue : discrète, résistante, adaptée au climat

- chaussures de marche montantes, confortables, solides et étanches
- pantalon léger, couleur neutre (pas kaki)
- tee-shirt ou tunique/chemise ample et couvrante pour les femmes
- blouson de couleur neutre (pas kaki)
- vêtement imperméable

- chèche/foulard pour se protéger (sable, gaz lacrymogène et autres)
- bracelet avec indication du groupe sanguin
- pas d'objets de valeur (montre, gourmette, bague)
- sifflet de signalisation en cas d'agression ou pour indiquer sa présence

L'AFP conseille de préparer deux sacs. L'idée est de pouvoir courir 500 mètres avec l'ensemble du chargement sur le dos. Les sacs ne doivent donc pas être trop lourds et avoir de nombreuses poches. Le premier peut être laissé dans une chambre d'hôtel (rien de sensible à l'intérieur), le second se porte en permanence avec soi. N'oubliez pas : ce qui est inaccessible est inutile !

Dans le premier sac, vous prévoyez notamment :

- un sac de couchage adapté à la température (+ moustiquaire dans les régions impaludées)
- des chaussures de rechange légères (type baskets, running)
- un pantalon de rechange
- une chemise pour les occasions plus formelles
- 3 ou 4 sous-vêtements
- hygiène : savon, brosse à dents, dentifrice, serviette « peau de chamois » (séchage rapide)
- protections périodiques pour les femmes
- petits paquets de lingettes
- un cadenas à code
- un tube de colle type Super Glue, pour réparer le petit matériel cassé
- un petit kit de couture
- petits sacs plastiques de type Ziploc pour tout ranger de façon étanche

Le second, sur vous, dans lequel vous aurez au préalable constitué votre « fond de sac » :

- documents importants et argent
- kit téléphone : chargeur, batterie, adaptateur international électricité. Numéro d'urgence enregistré via une touche raccourci.
- boussole
- carte géographique / routière
- carnet et crayons
- protection solaire : lunettes, chapeau, crème
- gel hydro-alcoolique pour la désinfection des mains
- pastilles de purification d'eau
- anti-moustique
- paquets de lingettes et mouchoirs
- petits sacs de type Ziploc pour tout ranger de façon étanche
- matériel de sécurité :
 - identifiant presse (brassard ou autre type d'affichage amovible)
 - adhésif type gaffer pour inscrire PRESS ou TV n'importe où
 - équipements de protection : gilet pare-balles ou anti-émeutes, casque
 - bouchons anti-bruit permettant l'écoute
 - lunettes de natation (protection contre les gaz lacrymogènes)
 - masque pour nez + bouche
- matériel de survie :
 - couteau suisse
 - briquet
 - lampe frontale avec piles de rechange ou lampe dynamo
 - barres de céréales ou énergétiques
 - eau en bouteille
 - ficelle
 - couverture de survie

Trousse de premiers secours :

- médicaments : antalgiques, anti-diarrhéiques, antibiotique à large spectre, antispasmodique, antiallergique, antipaludéen. Privilégiez les médicaments pouvant être administrés sans eau.
- garrot tourniquet pour stopper une hémorragie en urgence : pratique, léger et surtout peut s'utiliser d'une seule main (donc sur soi-même)
- coussin compressif pour les hémorragies, à préférer au garrot autant que possible, et pour traiter les blessures de la tête, du cou et du tronc
- antiseptique pour la désinfection des plaies
- sutures adhésives en cas de coupure
- compresses stériles
- sparadrap microporeux
- pansements à découper
- ciseaux d'urgence (découpe de vêtements, de pansements)
- bande de contention
- bandes extensibles
- gel pour les brûlures
- poches de froid instantané (pour soulager les contusions, entorses, etc.)
- masque respiratoire de protection
- gants en vinyle (protection)
- sérum physiologique pour le lavage des yeux / du nez
- épingles à nourrice
- pince à tiques
- sachet de récupération des déchets



À RETENIR :

POUR BIEN PRÉPARER VOTRE DÉPART

- ✓ Soyez vacciné, en bonne santé et formé (secourisme, sécurité).
- ✓ Évaluez les risques liés à votre mission et préparez-vous au pire.
- ✓ Prévenez et protégez vos proches.
- ✓ Munissez-vous de checklists pour préparer votre sac.

■ CHAPITRE 3 : ASSURER SA SÉCURITÉ EN MISSION

Le contexte de chaque reportage est unique mais quelques grands principes restent valables :

- Humilité : l'excès de confiance en soi est dangereux. Abordez chaque mission comme si c'était la première. Soyez modeste et respectueux (des autres, des coutumes locales).
- Préparation : anticipez les risques. Connaissez au maximum la culture d'un pays, d'une région pour vous fondre au mieux dans votre environnement. Au-delà des différences physiques, des différences comportementales peuvent vite vous trahir dans certains pays. Exemple : fumer pendant le Ramadan, tendre la main à une femme pour la saluer, etc.
- Bon sens : sachez écouter votre instinct. Restez prudent, discret et attentif aux signaux d'alerte. Ne vous laissez pas emporter par l'adrénaline ou la course à la reconnaissance : un reportage, une photo ne valent pas votre vie.

1. HÉBERGEMENT, DÉPLACEMENTS ET COMMUNICATIONS

Il est toujours préférable d'être attendu discrètement à son arrivée (à l'aéroport par exemple) par un confrère, un fixeur ou tout autre contact de confiance. Cette personne pourra aussi vous conseiller dans les démarches qui suivent.

Choix de l'hébergement

Le premier critère de sélection d'un hébergement doit être sa capacité à vous laisser travailler en sécurité. Ce peut être un hôtel ou un logement privé, mais l'essentiel est qu'il vous garantisse un refuge. Dans certains cas, il sera préférable de loger dans un hôtel international hautement sécurisé, où vous pourrez retrouver d'autres journalistes. Mais dans d'autres cas, ce type d'hôtel, notamment s'il accueille aussi régulièrement des responsables politiques et religieux, pourra constituer une cible privilégiée d'attentats, tandis qu'un petit hôtel ou une chambre chez l'habitant permettraient de travailler plus sereinement et discrètement. Lorsque c'est possible, repérez des lieux d'hébergement avant votre départ, lors de votre préparation (cf. chapitre 2). Souvenez-vous également que les femmes peuvent faire l'objet de restrictions particulières en matière de logement dans certains pays. Assurez-vous de bien connaître la norme locale pour choisir un type de logement approprié pour les femmes reporters.

Quelques conseils de base : évitez de loger dans une maison, un immeuble ou un hôtel situé dans un endroit isolé, une rue à sens unique ou une impasse. Évitez de loger au rez-de-chaussée ou dans une chambre avec balcon (risque d'intrusion). N'indiquez pas votre nom à l'entrée de votre résidence.

Quelques critères de sélection d'un hôtel, si vous en avez le luxe : contrôle des accès jour et nuit, éclairages extérieurs, portes, verrous et fenêtres solides, judas. Proximité d'un axe routier ou aéroport permettant de quitter rapidement la ville si besoin. Évitez les chambres situées sur la façade principale de l'immeuble ou face à un parking (risque d'attentat). Privilégiez une chambre à l'arrière de l'immeuble ou sur cour et identifiez les issues possibles.

Une fois installé : repérez les accès et sorties de secours. Vérifiez toutes les fermetures chaque soir et fermez volets et rideaux dès la nuit tombée. Assurez-vous de l'identité de toute personne avant de lui ouvrir. Si le risque d'attentat ou d'explosion est grand, éloignez votre lit de la fenêtre (risques d'éclats de verre). Prévoyez une cale pour bloquer la porte de votre chambre de l'intérieur, voire une alarme qui se déclenchera en cas d'intrusion. Identifiez une pièce sûre (« safe room ») où vous pourriez vous réfugier si besoin à l'abri de tirs, éclats et agresseurs : sans fenêtre (ex : salle d'eau), contenant des réserves (eau, nourriture, énergie) et un moyen de communication (téléphone).

➔ *Remarque : gardez à l'esprit que votre intimité n'est pas réellement préservée et qu'un coffre-fort n'offre aucune garantie de confidentialité à vos documents ou votre matériel. Chiffrez vos données et sécurisez votre ordinateur et votre téléphone (cf. chapitre 4 sur la cybersécurité). Enfin, essayez de tenir votre chambre parfaitement rangée afin de pouvoir déceler toute intrusion.*

Choix du chauffeur, du véhicule et déplacements

Choix du chauffeur : évaluez son expérience, son état de fatigue (sa plaque d'immatriculation vous dira s'il est venu de loin), plongez vos yeux dans les siens. Soyez directif, et si sa conduite est dangereuse, ne présumez pas que c'est d'usage dans le pays. Il a votre vie entre ses mains.

Choix du véhicule : le modèle de véhicule le plus vendu dans la région est souvent une bonne option pour se fondre dans la masse. Faites tous les contrôles élémentaires (état général, pneus, niveau d'huile, freins, roue de secours, cric). Une fois votre choix effectué, France Médias

Monde conseille de prendre une photo de groupe avec le chauffeur et le véhicule – marque et plaque d'immatriculation bien visibles – et de l'envoyer à un contact dans votre pays d'origine. Cette photo pourrait en effet se révéler utile en cas de disparition ou d'enlèvement.



Consignes lors des déplacements :

- Évitez toute routine (horaires, routes, lieux) qui permettrait de facilement vous piéger.
- Avant un déplacement, prévenez un contact resté au pays.
- Ne donnez votre itinéraire au chauffeur qu'une fois à bord du véhicule, portes closes, après démarrage. Et si possible ne lui donnez votre programme du jour qu'au fil de l'eau.
- Convenez d'un signal discret avec votre chauffeur attiré afin qu'il puisse vous alerter en cas de menace et vous inciter à ne pas approcher du véhicule.
- Si un autre chauffeur se présente à la place du chauffeur attiré sans que cela soit prévu, ne montez pas à bord, même si cela implique de renoncer à votre reportage.
- De même, si votre fixeur ne se présente pas à un rendez-vous préalablement convenu, cela pourrait être le signe d'un problème ou d'un danger imminent : attendez-le ou reportez votre projet du jour, mais ne partez pas sans lui ni en prenant un autre fixeur à la hâte.
- Au sein d'une équipe, l'un des membres devra être responsable du contrôle méthodique du véhicule et du carburant tout au long de la mission, à chaque déplacement.
- Roulez portes verrouillées et fenêtres fermées, sans coller le véhicule devant vous. Gare aux faux accidents (pièges forçant un véhicule à s'arrêter).

- Évitez de vous garer dans les lieux non surveillés.
- Ne vous abandonnez jamais à votre chauffeur ; soyez toujours capable de vous situer dans l'espace et dans le temps (ayez une carte et un GPS sur vous).

Communications avec le pays d'origine

Suivez strictement le protocole que vous aurez instauré pour informer régulièrement vos contacts clés (rédaction, confrères, famille) de vos projets, de vos déplacements et de vos difficultés éventuelles. Ayez un plan B à déclencher si vous ne les joignez pas comme prévu.

➔ *Attention : ne traînez pas au téléphone et sécurisez vos communications (cf. chapitre 4) pour limiter le risque d'interception et de surveillance numérique.*

Dans la mesure du possible, et afin de retrouver une vie personnelle stable et apaisée à votre retour, maintenez le contact et restez en bons termes avec votre famille. Essayez de vous « déconnecter » de votre mission quand vous leur parlez. Gardez à l'esprit que les difficultés qu'ils rencontrent, si elles peuvent vous paraître triviales, n'ont pas moins de valeur que l'histoire que vous vivez et l'adrénaline du terrain. En effet, votre entourage ne cesse pas de gérer les tracasseries du quotidien en votre absence – tracasseries qui sont parfois justement causées par cette absence !



À RETENIR :

DÈS VOTRE INSTALLATION

- ✓ Choisissez soigneusement votre fixe, chauffeur, hébergement.
- ✓ Évitez toute routine et ne vous déplacez pas seul.
- ✓ Communiquez intelligemment avec votre rédaction et vos proches.

2. CONSIGNES DE SÉCURITÉ DANS UNE ZONE DE COMBATS

Déplacements

Les déplacements dans une zone de combats sont toujours très délicats. Ils doivent faire l'objet d'une préparation minutieuse.

Avant le déplacement :

- Préparez, vérifiez ou faites vérifier votre véhicule : état général, plein de carburant, matériel de réparation, pièces de rechange d'usage courant...
- Préparez vos documents administratifs (accréditations locales, laissez-passer...)
- Préparez un sac de « survie » : vêtements chauds, duvet, trousse de secours, eau, vivres.
- Étudiez l'itinéraire sur une carte.
- Renseignez-vous sur les zones à risques auprès des collègues, des autorités, des ONG, etc.
- Identifiez les lieux des postes de contrôle et qui les tient. Renseignez-vous sur les signaux d'avertissement utilisés par les forces militaires et les procédures à suivre en cas de contrôle.
- Vérifiez les horaires des couvre-feux.
- Si vous êtes obligé de bivouaquer : dormez dans la voiture en la verrouillant de l'intérieur. Si vous êtes plusieurs, organisez un tour de veille.

Pendant le déplacement :

- Essayez de respecter l'itinéraire et les horaires fixés, et informez régulièrement votre rédaction ou des confrères. Si possible, ayez sur votre itinéraire des points de chute, des

- contacts ou des confrères à rejoindre. Évitez de circuler la nuit.
- Ne transportez et ne manipulez pas d'objets qui pourraient prêter à confusion quant à votre rôle d'observateur neutre : jumelles, treillis, artifices de signalisation, armes, etc.
- Si le déplacement se fait au sein d'un convoi (militaire ou humanitaire), respectez les consignes du chef de convoi.

Les déplacements de nuit à pied :

De manière générale, évitez au maximum d'opérer la nuit, car vous seriez difficile à identifier et vous pourriez être confondu avec un combattant.

- La discrétion des déplacements est primordiale, vos tenues doivent être adaptées (sombres).
- Veillez à éteindre vos téléphones et votre matériel photo, radio ou d'enregistrement et faites attention à toute source de lumière ou de bruit que vous émettez.
- Suivez les zones sombres, n'hésitez pas à faire des détours, arrêtez-vous régulièrement pour observer, écouter. En équipe, fixez-vous des points de regroupement.
- Face à un éclairage (lampe torche, spot), plaquez-vous au sol et attendez l'extinction.

Checkpoints (postes de contrôle)

Un checkpoint consiste généralement en un barrage routier tenu par des gardes, qui peuvent être issus des forces armées régulières ou irrégulières (bandits, rebelles ou milices). Les forces régulières chercheront généralement à arrêter le véhicule pour contrôler ses passagers, leurs documents, et traquer d'éventuels trafics illégaux.

Les forces irrégulières chercheront plutôt à extorquer de l'argent, du matériel, voire à s'emparer de la voiture ou à capturer ses occupants. En approchant d'un checkpoint, évaluez donc ceux qui le tiennent : peu ou très armés, habillement (réguliers ou miliciens), aguerris ou novices (les jeunes seront plus instables et nerveux de manière générale), état d'ébriété, nervosité, agressivité. Et préparez-vous en conséquence.



Conseils :

- Sur la route, soyez attentifs à la circulation : si plusieurs voitures devant vous font soudain demi-tour sans explication, il y a peut-être un checkpoint dangereux à l'horizon.
- À l'approche d'un checkpoint inconnu, contactez votre rédaction pour les prévenir de votre localisation / activez votre balise de détresse.
- Si vous sentez suffisamment tôt qu'il s'agit d'un checkpoint dangereux et que vous n'êtes pas encore dans son champ de vision ou de tir, faites demi-tour pour fuir la zone.
- Mais attention, si vous avez été manifestement vu d'un poste de contrôle, c'est trop tard, a fortiori s'il s'agit d'un checkpoint tenu par des forces régulières (bien entraînées) : ne faites pas demi-tour, vous seriez aussitôt pris pour cible. Avancez lentement, un véhicule à la fois.
- Gardez les portes verrouillées et ne baissez que légèrement la fenêtre côté conducteur, juste assez pour dialoguer avec les gardes.
- Ôtez vos lunettes de soleil, gardez en toute circonstance les mains bien en vue et bannissez tout geste brusque ; les gardes sont souvent très nerveux.
- Soyez calme et courtois. Contrôlez ce que vous dites, gardez à l'esprit que certains peuvent comprendre votre langue.

- Présentez les laissez-passer requis – si vous en avez plusieurs de factions rivales, veillez à ne pas les confondre en les présentant !
- Ne sortez pas de votre véhicule tant que cela n'est pas exigé. Ne coupez pas le moteur.
- Si la situation se tend, parlez et demandez à parler au chef.
- Coopérez. Autorisez les gardes à fouiller votre véhicule. S'ils se servent dans vos affaires, faites sentir que cela vous déplaît, mais n'insistez pas : votre vie vaut plus que votre matériel.
- Selon la situation et l'attitude des gardes, certains journalistes peuvent proposer des cigarettes, de l'eau, des confiseries, des petites coupures de monnaie ou autres modestes pots-de-vin, afin d'apaiser la situation et passer un checkpoint difficile.
- Une mention spéciale pour les femmes : les dangers des checkpoints peuvent être encore plus vrais pour les femmes journalistes, qui peuvent y être vues comme des proies faciles. Les conseils cités au dessus (habillement adéquat, etc.) doivent encore plus s'appliquer.

Dans une zone de tirs

Traverser une zone de tirs uniquement s'il est impossible de faire autrement.

- Avant : enfiler un casque et un gilet pare-balles et démarquez-vous comme journaliste afin de ne pas être pris pour un combattant (ex : affichez PRESS ou TV sur la voiture, sur votre gilet). Analysez le terrain et la position des

tireurs, repérez et mémorisez votre trajectoire pour rester le plus possible à couvert.

- Pris sous un tir : plaquez-vous au sol, abritez-vous dans un trou dans la terre, derrière un mur épais ou derrière un véhicule (attention, seuls le compartiment moteur et les essieux/roues protègent effectivement des tirs). Quittez la zone au plus vite en faisant des « bonds » (sprintez d'un abri à un autre sur des distances très courtes, d'une dizaine de mètres) ou, à découvert, faites profil bas et courez en zigzags irréguliers. Si les tirs sont très nourris, restez immobile à l'abri jusqu'à une accalmie (cela peut prendre du temps), ou faites le mort.

Remarques sur les snipers : les armes dont disposent les snipers leur permettent d'atteindre leur cible jusqu'à 600 m le jour (parfois même 1 000 m) et 300 m la nuit. En général, le sniper s'installe dans un immeuble possédant de nombreuses ouvertures, jamais au dernier étage et jamais dans une pièce située sur la façade de l'immeuble. D'astucieuses cachettes peuvent être utilisées par les snipers dans les toits des maisons. Ils s'installent dans les greniers, se protègent avec des sacs de sable et ouvrent un champ d'observation et de tir en enlevant une ou deux tuiles. Observés de loin, ces trous dans les toits passent pour des impacts d'obus.

Le problème de l'écho : le son que produit un coup de feu se propage dans toutes les directions à une vitesse légèrement supérieure à 330 m/sec (la balle à une vitesse de 1 000 m/sec). Dans un environnement plat et désertique, il est facile de déterminer avec précision d'où est parti le coup. La personne visée entend en premier le bruit du départ d'un coup (sec et bref) tandis qu'elle n'entendra l'écho (long et sourd) qu'après. Or un bon sniper choisira généralement un emplacement de tir tel que le bruit du coup de feu ne pourra être clairement dissocié des échos engendrés.



Rapide présentation des armes et de leur portée

Extrait du cours « Effet des armes » préparé par Sovereign Global Academy, qui assure des formations à la sécurité en zones hostiles pour le personnel du groupe France Médias Monde.

- Revolvers et pistolets automatiques (Colt, Glock, etc.) : d'un calibre allant de 6,35 à 11,43 mm et d'une portée pratique de 50 m, dangereuse jusqu'à plusieurs centaines de mètres. Servent plus à l'auto-défense qu'au combat.
- Fusils d'assaut (AK-47, M4, AK-104, etc.) : de différents calibres, ce sont les armes les plus répandues sur les champs de bataille. Portée pratique de 300 m, dangereuse jusqu'à 1 500 m.
- Fusil de précision ou de « sniping » (M21, Ultima Ratio, etc.) : d'une portée pratique de 50 à 1 300 m (voire plus), c'est l'arme de prédilection des mouvements insurrectionnels.
- Mitrailleuses lourdes : calibre allant de 7,62 à 14,5 mm et portée pratique supérieure à 600 m.
- Grenades : à main ou à fusil (antipersonnelles ou antichar), diamètre d'effet d'environ 30 m. Peuvent être lancées jusqu'à 300 m selon les modèles (grenades à fusil).
- Lance-roquettes : portée de 15 à 500 m pour les plus puissants.
- Mortiers : portée de 50 m à 13 km (ou plus) ; zone létale : 35 m du point d'impact.
- Canons anti-aériens : calibre supérieur à 20 mm (jusqu'à 128) et portée supérieure à 2 km.
- Canons d'artillerie : calibre de 20 à plus de 800 mm, portée de plusieurs dizaines de kilomètres.
- Missiles : portée variable de 100 m à plusieurs centaines de kilomètres
- Lance-roquettes multiples : portée variable (jusqu'à 90 km) et sifflement caractéristique.

Pour vous prémunir contre les snipers :

- Préparez vos déplacements.
- Affichez clairement votre statut de journaliste, inscrivez partout TV, PRESS.
- Ne portez pas de treillis ou de vêtement kaki de manière à ne pas être confondu avec un combattant. Attention aussi à la façon dont vous portez votre matériel : les appareils photo, caméras et leurs zooms pourraient, de loin, être pris pour des armes.
- La pluie, la neige, le vent et le brouillard seront vos alliés face aux snipers.

Artillerie lourde, bombardements et armes chimiques

Face à des tirs d'artillerie lourde et des bombardements aériens, il faut non seulement se protéger de l'effet de souffle (blast), mais des éclats/débris occasionnés :

- En ville, la population pourra avoir été prévenue : les habitants fuient ou rentrent chez eux, les rideaux métalliques et les volets se ferment. Soyez attentifs à ces signaux d'alerte.
- Ne cédez pas à la panique, et au lieu de chercher à quitter la zone en courant, plaquez-vous au sol et rampez jusqu'à l'abri le plus proche pour vous protéger des impacts : dans un trou dans le terrain ou au centre d'un immeuble, sous la cage d'escalier et loin des fenêtres (éclats de verre). Évitez les caves et les greniers prompts à s'effondrer. Vérifiez que vous avez plusieurs issues pour rejoindre l'extérieur. Restez bien plaqué au sol et protégez votre tête.

- Profitez ensuite d'une accalmie pour évacuer les blessés et quitter la zone au plus vite : un tir d'artillerie est généralement suivi d'un assaut d'infanterie.
- En forêt, un obus sera particulièrement dévastateur (éclats de bois, projections de pierres) : sous un tir nourri, enterrez-vous par tous les moyens possibles en utilisant la forme du terrain pour vous abriter. Si le tir est diffus, fuyez à pied le plus rapidement possible tout en écoutant : vous entendez un sifflement ? Un obus arrive, il faut se plaquer au sol. Après l'explosion, se relever et fuir, se plaquer au sol au sifflement suivant, et ainsi de suite.

Le cas des armes chimiques et biologiques

La dispersion d'un produit chimique ou bactériologique proviendra généralement d'un bombardement aérien ou d'un tir d'artillerie lourde. Les symptômes qui doivent vous alerter : trouble de la vision, mal de tête soudain, salivation excessive et écoulement du nez.

Les consignes de base sont alors les mêmes que dans le cas d'un bombardement classique : se plaquer au sol, se mettre à l'abri et évacuer la zone. À la différence près qu'il faudra enfilez un masque respiratoire de protection, crier « gaz, gaz » pour prévenir les personnes autour de vous et quitter la zone plus rapidement encore. Si vous vous dirigez vers une zone qui vient d'être la cible d'une attaque chimique, renoncez aussitôt et fuyez après avoir identifié la direction du vent (pour anticiper le déplacement du nuage de gaz).



À RETENIR :

DANS UNE ZONE DE COMBATS

- ✓ Portez un gilet pare-balles et un casque et démarquez-vous comme journaliste.
- ✓ Préparez bien votre itinéraire avant tout déplacement.
- ✓ À un checkpoint, restez calme et coopérez avec les gardes.
- ✓ Face à des tirs, plaquez-vous au sol et mettez-vous à l'abri.

3. MINES ET SOUS-MUNITIONS

Mines

Dans de nombreuses zones de conflit, le journaliste peut être confronté à des mines. Certaines sont posées au sol, légèrement enterrées ou calées par des pierres. D'autres sont attachées aux arbres, sur un fil le long d'une route, ou immergées dans l'eau. L'explosion d'une mine peut être provoquée par un fil (qui se tend ou se détend), une pression (ou un relâchement de pression), ou un compteur (les mines « savantes » se déclenchent après le *énième* passage de personnes ou de véhicules).

Certaines mines sont cependant installées de façon imprévisible par des combattants non instruits. Exemples de sites susceptibles d'être minés : anciennes zones de conflit, zones frontalières, sites militaires occupés ou abandonnés, ruines et maisons abandonnées, ponts, forêts et champs en friche, nids de poule et bas-côtés des routes.



Conseils de base à suivre dans les régions minées

- Ne quittez jamais les routes et chemins fréquentés, même pour aller aux toilettes.
- Ne vous déplacez pas la nuit : vous devez voir où vous mettez les pieds.
- Soyez attentif à la fréquentation d'une route : si elle se tarit, cela doit vous alerter.
- Les mines sont parfois signalées de façon rudimentaire : des branches disposées en croix, un bâton planté dans le sol, un cercle de cailloux ou un nœud dans la végétation. Ouvrez l'œil.
- Gardez à l'esprit que les mines isolées sont très rares. Elles forment généralement des « points » minés (cinq à six mines), des « bouchons » de mines (une trentaine) ou des « lignes » minées (marquées souvent par des piquets dans le sol).
- Si vous repérez une mine, c'est donc qu'il y en a probablement d'autres dans les parages. Le premier réflexe doit alors être de rebrousser chemin, et quitter la zone à pied en s'appuyant au maximum sur les marques déjà laissées : traces de pas ou de véhicule.
- Ne manipulez jamais une mine ou un engin explosif qui n'aurait pas fonctionné. N'encouragez jamais autrui à désactiver une mine pour l'emporter en souvenir.
- Si vous repérez une zone minée qui n'est pas signalée, balisez-la et avertissez les autorités locales (ce qui implique d'avoir localisé la zone sur une carte ou un GPS).



Conseils de survie si vous vous trouvez dans un champ de mines

À pied : marchez en file indienne en respectant un large écart entre chacun. Conservez votre calme, ne bougez plus et alertez vos compagnons de marche. Inspectez attentivement le terrain autour de vous pour localiser le danger. Ensuite, retirez-vous de la zone minée – ou conseillez à la personne engagée de se retirer – en suivant rigoureusement les traces d'arrivée.

Si un blessé se trouve au milieu d'une zone minée, il doit à tout prix tenter de ne plus bouger, et ses compagnons ne doivent pas se jeter inconsidérément à son secours. Il faudra d'abord établir un chemin sécurisé jusqu'à lui pour lui administrer les premiers soins et l'évacuer. Pour cela, en position accroupie, inspectez et sondez le terrain à l'aide d'un objet pointu (angle 30°) : en cas de résistance dans le sol, ne forcez-pas, marquez l'obstacle et contournez-le. N'enjambez pas non plus un fil de traction, marquez-le et contournez-le. Pendant ce temps, rassurez le blessé en lui parlant, et n'oubliez pas de sonder le terrain jusque en-dessous-de lui. Administrez-lui ensuite les premiers soins (attention : en cas de garrot, notez bien l'heure de pose) et si possible ramenez-le vers la zone sûre pour l'évacuer (cf. chapitre 6 sur les gestes qui sauvent).

À bord d'un véhicule : ne roulez pas sur les bas-côtés, les nids-de-poule, les parties fraîchement travaillées, recouvertes de sable, de terre ou de gravats. Si une mine explose :

- Les passagers sains et saufs doivent veiller à ne pas descendre précipitamment, au risque de marcher eux-mêmes sur une mine : sortir par l'arrière et marcher dans les traces existantes pour revenir vers une zone sûre. Le même chemin sera emprunté pour évacuer les blessés.

- Ne tentez pas de reculer le véhicule dans les traces. Quittez la zone à pied et attendez un service de déminage.

Sous-munitions

Les armes à sous-munitions sont des munitions-mères (bombes d'aviation, obus ou roquettes) tirées depuis un avion, un hélicoptère, un navire ou depuis le sol et renfermant plusieurs projectiles explosifs (sous-munitions), dispersés au moment du tir sur la surface de plusieurs terrains de football. Si elles sont conçues pour exploser à l'impact, de nombreuses sous-munitions ne fonctionnent pas et restent sur le terrain, non explosées et donc toujours actives.

De toutes formes et tailles, allant des bombes de petit calibre aux grenades, les sous-munitions doivent être considérées comme des mines très instables, imprévisibles et dangereuses : en effet, contrairement aux mines posées par un engin ou un homme, leurs positions ne peuvent pas être répertoriées, en raison de leur dispersion aléatoire.



À RETENIR :

FACE AU RISQUE DE MINES

- ✓ Ne quittez jamais les routes et chemins fréquentés.
- ✓ Si vous repérez une mine, il y en a sûrement d'autres à proximité.
- ✓ Marchez dans les traces de pas et de pneus existantes.

4. PIÈGES, ATTENTATS ET EMBUSCADES

On le constate depuis plusieurs années, les journalistes sont devenus des cibles de choix en termes d'enlèvements, attentats et meurtres. Pour les journalistes et photographes se rendant dans des zones dangereuses, où la pratique du rapt est fréquente, la plus grande prudence s'impose.

Consignes générales de sécurité :

- Veillez à entretenir une bonne condition physique (repos, sport) et psychologique.
- Soyez discret et adoptez une tenue vestimentaire respectueuse des normes locales. Dans les pays musulmans : tenues légères à proscrire pour les femmes (pas de décolleté, vêtements moulants, jupes courtes ; se couvrir les épaules et se voiler la tête si besoin)
- Sortez de préférence en groupe et dans des lieux publics fréquentés. Évitez de vous déplacer seul dans des endroits isolés, des rues mal éclairées.
- Lutte contre toute forme de routine, ne fréquentez jamais les mêmes lieux aux mêmes heures. Si possible, changez également régulièrement de lieu de vie et de véhicule.
- Restez toujours discret sur les conditions de vos déplacements : horaires, itinéraires, étapes, moyens utilisés, accompagnateurs. Soyez prudent lors de vos communications et faites attention à ce que vous publiez sur les réseaux sociaux (cf. chapitre 4).
- Convenez d'un signal anodin pour avertir ou être averti en cas

- de danger au sein de votre équipe ou avec vos proches.
- Attention à votre consommation d'alcool, et généralement surveillez tout ce que vous buvez.
 - Évitez de faire une interview dans une maison, ne montez pas dans une voiture pour suivre un interlocuteur que vous venez de rencontrer. Évitez aussi de rester longtemps dans les rues à travailler ostensiblement comme journaliste (notamment avec un micro, une caméra).
 - Évitez le bus, cible possible d'attaques suicides.
 - Méfiez-vous des véhicules aux allures suspectes.
 - Si vous pensez être suivi : alertez votre contact ou votre rédaction par le moyen de communication en votre possession (tracker, téléphone), rendez-vous dans un lieu sûr (poste de police, caserne) ou au moins dans un lieu fréquenté ; essayez de recueillir des éléments d'identification du véhicule (type, couleur, personne(s) à bord, immatriculation).
 - Donnez l'impression que vous connaissez l'endroit où vous vous trouvez et que vous savez où vous allez, même (et surtout) si ce n'est pas le cas.

En cas de menaces : prenez toujours au sérieux une menace de mort. Si vous êtes dans un État de droit, prévenez les autorités dont vous pensez qu'elles peuvent vous protéger. Changez immédiatement vos habitudes. Identifiez l'origine de la menace et localisez l'agresseur éventuel ; évaluez l'adversaire et selon les cas, organisez une confrontation dans une position favorable (par exemple au commissariat de police) ou fuyez les opportunités de rencontre. Si vous n'êtes pas dans un État de droit et que les intimidations sont répétées et s'inscrivent dans la durée, signalez-les aux organisations de défense de la liberté de la presse comme Reporters sans

frontières et construisez-vous un réseau international de soutien. Si le danger se fait trop grand, envisagez de vous éloigner quelques temps du sujet, le temps que la menace perde en intensité et que vous ayez trouvé du soutien.

Attentats et pièges

Lorsque le journaliste ou le média font l'objet de menaces répétées, il est conseillé de prendre des mesures de sécurité spéciales susceptibles de déjouer les risques de piège et d'attentat. Un protocole de contrôle doit être élaboré et suivi strictement par toute l'équipe. Cette procédure doit permettre de surveiller les sources possibles de déclenchement d'une explosion, notamment les ondes radio ou électriques, les interrupteurs et va-et-vient, réveils, montres, sonneries et minuteriers, les produits chimiques, les sources de chaleur ou de vibration.

⚠ Les pièges les plus courants :

- Dans les habitations : portes, fenêtres, planchers, meubles, téléphones, TV, électroménager, livres, réveils, lits, fauteuils, valises. En entrant dans une pièce, évitez notamment de poser le pied sur le pas de porte. Dans une maison que vous ne connaissez pas, ne touchez à rien.
- Cuisines : bouilloires, boîtes de conserve, bouteilles, etc.
- Sur le terrain : dépôts de nourriture, ponts, bords de route, abris naturels, véhicules, armes abandonnées, grenades et autres munitions, cadavres, etc.

⚠ Si vous découvrez un engin ou un colis suspect :

- Ne le touchez sous aucun prétexte, même s'il a déjà explosé ou semble avoir mal fonctionné.
- En cas de bruit suspect (minuterie) ou de modification de

- l'apparence (fumée), évacuez immédiatement le lieu.
- Organisez un périmètre de sécurité d'au moins 100 m autour du site.
 - N'utilisez pas votre téléphone ou un quelconque appareil électrique ou électromagnétique pour donner l'alerte.

Indices des colis piégés :

- Rigidité inhabituelle d'une enveloppe ou d'un emballage.
- Excès d'emballage ou de timbres.
- Présence d'un dessin ou de motifs décoratifs.
- Mention particulière (« très urgent », « très personnel », « à remettre en main propre »).

Indices des pièges à bord des véhicules :

- Repérez l'environnement immédiat du véhicule et la présence d'un colis ou d'une forme suspecte à proximité des roues.
- Observez l'aspect général du véhicule (sans le toucher). Recherchez la présence d'un fil de fer ou d'un objet suspect et inhabituel.
- Inspectez les points sensibles : roues, dessous du véhicule, pot d'échappement, place du conducteur, place du passager avant, essuie-glaces, phares, mécanisme d'ouverture du capot, compartiment moteur, tableau de bord, dessous des sièges.
- Le soir, conservez sur vous une lampe torche pour effectuer ces contrôles.

Indices d'un kamikaze sur le point de commettre un attentat suicide :

- L'individu semble rôder sans direction précise.
- Il transpire beaucoup et semble crispé.

- Il paraît engoncé ou habillé de manière à dissimuler les explosifs.
- S'il se sent découvert, il se jettera sur un groupe de personnes ou de véhicules arrêtés.

En cas d'appel d'un poseur de bombe :

Notez l'heure et la durée de l'appel, relevez les indices qui peuvent aider à son identification ou à sa localisation (rythme, timbre de voix, accent, diction, bruits ambiants) et posez ces questions :

- Quand la bombe doit-elle exploser ?
- Quand l'avez-vous déposée ?
- Où est-elle placée ?
- À quoi ressemble-t-elle ?
- De quel type de bombe s'agit-il ? Qu'est-ce qui provoquera son explosion ?
- Avez-vous personnellement déposé la bombe ? Pourquoi avez-vous fait cela ?
- Qui êtes-vous ? Où peut-on vous contacter ?

Embuscades

Si vous vous déplacez à plusieurs véhicules dans un convoi militaire ou humanitaire :

- En rase campagne : laissez 50 m entre les véhicules, voire plus si le terrain le permet. Vitesse rapide. Soyez en mesure d'accélérer pour vous dégager si vous êtes pris à partie.
- En ville : ne laissez qu'une distance de freinage entre les véhicules, 50 km/h maximum pour éviter les accrochages. Veillez à ce qu'aucun véhicule étranger ne s'insère dans le convoi, et prêtez attention aux motos. Vigilance aux arrêts

obligatoires : feux, stop, etc. Si vous êtes pris à partie, resserrez les distances, foncez.

En cas d'embuscade :

- Dégagez-vous de la zone dangereuse en accélérant, ou reculez ou faites demi-tour si la route est bloquée à l'avant mais libre à l'arrière.
- Si la route est bloquée par des tirs : sortez du véhicule côté opposé aux tirs et mettez-vous à l'abri derrière le compartiment moteur et les roues du véhicule. Attention au risque de mines sur les bas-côtés de la route. Attention aussi à l'arrêt des tirs : un assaillant peut descendre sur la route pour fouiller ou piller les véhicules, voire pour achever les blessés.



À RETENIR :

POUR ÉVITER LES PIÈGES ET LES ATTENTATS

- ✓ Soyez discret et prudent dans vos déplacements.
- ✓ Prenez les menaces au sérieux et suivez des protocoles de sécurité.
- ✓ Soyez en alerte et méfiez-vous de vos gestes du quotidien.

5. CATASTROPHES NATURELLES ET ÉPIDÉMIES

Catastrophes naturelles



Voici quelques-uns des conseils de l'International News Safety Institute aux journalistes couvrant des catastrophes naturelles :

- Renseignez-vous au maximum sur le type de catastrophe (ouragan, séisme, tsunami, etc.) que vous vous apprêtez à couvrir. Et vérifiez que vous disposez d'une assurance adaptée.
- Évaluez bien les risques que vous encourez et assurez-vous d'avoir une forme physique et psychologique suffisamment bonne pour survivre dans un environnement de ce type.
- Emportez des vêtements et équipements de protection et assurez-vous que vous et votre équipe avez au préalable été formés à vivre et travailler dans ces conditions.
- Respectez les consignes et les zones d'accès délimitées par les autorités, ne les gênez-pas dans leur travail. Suivez de près la météo.
- Assurez-vous que votre rédaction sait où vous vous trouvez, ce que vous prévoyez de faire et qui contacter si vous ne donnez plus de nouvelles.
- Ayez sur vous de quoi rester propre s'il n'y a plus d'eau (lingettes, désinfectant pour les mains) afin de ne pas tomber malade. Sachez où se trouve le centre de soins le plus proche.

Vêtements et équipements :

- Optez pour un sac à dos équipé d'une couverture imperméable.
- Prévoyez des vêtements adaptés à la température et à l'humidité. Pour couvrir un ouragan ou des inondations :

des vêtements imperméables légers et bien à votre taille, des bottes solides ou des bottes de pluie. Des brassards réfléchissants pour toute l'équipe.

- Il se pourrait que votre téléphone portable ne fonctionne pas ou que les réseaux soient perturbés : emportez plusieurs cartes SIM de différents opérateurs ainsi qu'un téléphone satellite ; assurez-vous qu'il soit chargé et que son chargeur fonctionne dans le véhicule.
- Un 4x4 sera préférable en cas de danger d'inondations. Prévoyez un GPS à jour, une roue de secours, un cric et une trousse de premiers secours.
- Assurez-vous d'avoir toujours à votre portée un sac d'urgence contenant tout votre équipement de survie : lampe torche et piles (ou lampe dynamo rechargeable), vêtements chauds, eau, pastilles de purification d'eau, boussole, couteau suisse, briquet et nourriture (barres énergétiques, aliments déshydratés et lyophilisés).
- un générateur est souvent indispensable dans les cas où il n'y a plus d'électricité. Sachez vous en servir et assurez-vous d'avoir assez de combustible stocké de manière sécurisée.



Attention :

- Soyez très attentif aux dangers qui vous entourent (débris volants, pluie torrentielle, vent).
- Ne vous positionnez pas près des arbres (risque de chute de branches et de foudre).
- Ne vous approchez surtout pas d'une zone où des câbles électriques sont tombés.
- Abstenez-vous de fumer : il se pourrait que des canalisations de gaz aient été perforées, et qu'une étincelle suffise pour déclencher une explosion.

- Pour cette même raison, si vous sentez une odeur de gaz ou d'égouts, bannissez toute source d'inflammation, n'allumez pas le moteur de votre voiture et n'utilisez pas vos téléphones portables. Quittez la zone à pied aussi rapidement et prudemment que possible.

Précautions en zones d'épidémie

Lors de l'épidémie ravageuse du virus Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014, les journalistes de l'AFP en reportage dans les régions affectées ont eu pour consigne de rester à distance des malades (au moins 6 m) comme des morts (au moins 4 m quand les cadavres sont dans des sacs mortuaires déjà désinfectés) et de se référer strictement aux consignes de Médecins sans frontières ou des autres ONG de référence avec lesquelles ils ont eu accès à des soignants, des malades ou des convalescents.



Plus généralement, face aux épidémies, l'AFP recommande :

- D'appliquer les mesures de précautions basiques face à tout virus : boire de l'eau minérale en bouteille, manger de la nourriture dont l'origine et le mode de cuisson sont connus, se laver très souvent les mains avec un savon ou un désinfectant (solution hydro-alcoolique), et éviter d'entrer en contact direct avec les sécrétions biologiques des autres (via le prêt d'un téléphone, de couverts sales, etc.)
- De porter des vêtements légers mais longs – autant pour se protéger contre les piqûres de moustiques que pour éviter tout contact direct avec un malade.
- En saison des pluies, avoir une paire de bottes en plastique, faciles à laver et à désinfecter en rentrant de reportage.

- Ne pas serrer les mains, même entre confrères. Ne jamais prendre quiconque dans son véhicule (préférer dépanner quelqu'un en lui donnant un peu d'argent si la situation l'exige), ne toucher aucun animal (domestique ou pas). Ne pas emprunter de matériel (stylo, téléphone portable, etc.) et bien nettoyer son propre matériel.
- Éviter les lieux où il y a trop de promiscuité : pas de sortie le soir (dans certaines zones, un couvre-feu peut d'ailleurs être en vigueur), préférer le restaurant de l'hôtel à un lieu plus fréquenté. Ne jamais consommer ni même toucher de viande de brousse.



À RETENIR :

FACE À DES CATASTROPHES NATURELLES OU DES ÉPIDÉMIES

- ✓ Portez une tenue adaptée et des équipements de protection.
- ✓ Évitez tout contact physique direct et échanges d'objets avec un tiers.
- ✓ Ayez sur vous des lingettes et de quoi vous désinfecter les mains.

6. FOULES, MANIFESTATIONS ET ÉMEUTES

Préparation à la couverture d'une manifestation

Essayez de travailler en équipe ou au moins en binôme afin d'être alerté en cas de débordements. Repérez les lieux et les grands axes par lesquels vous pourrez vous extraire si besoin. En ville, il peut être utile de sympathiser au préalable avec quelques commerçants et habitants ; si la manifestation devenait violente vous pourriez avoir besoin de vous réfugier chez eux.

Lorsque c'est applicable, identifiez-vous comme journaliste auprès des forces de l'ordre au début de la manifestation afin qu'ils ne vous assimilent pas par la suite à un militant. Renseignez-vous sur les moyens/armes susceptibles d'être utilisés afin d'analyser les risques et de vous préparer en conséquence. Déterminez aussi, selon la foule et le type de manifestation, s'il vaut mieux que vous soyez identifiable comme journaliste ou si cela vous attirera l'hostilité des manifestants.

Prévenez les risques de vol et d'agression en évitant de vous garer et de préparer votre matériel sous la vue d'une foule potentiellement hostile. N'enfilez pas vos équipements de protection dès le début de la manifestation : vous risqueriez de vous attirer les foudres des manifestants, qui souvent se considèrent comme des pacifistes et reprochent aux journalistes d'anticiper des échauffourées.

Quand l'ambiance est encore calme, présentez-vous aux manifestants et leurs leaders, échangez avec eux et interrogez-les sur leurs revendications. Non seulement cela fait partie de votre travail, mais ils vous seront généralement moins hostiles si vous avez dialogué avec eux au préalable.

Équipement :

- Portez des vêtements de protection discrets (exemple : un blouson de motard et une casquette ou un bonnet doublé d'une coque de sécurité) et adaptés à la saison.
- Portez des chaussures fermées, solides et confortables (type chaussures de randonnée). À la campagne, veillez à ce qu'elles soient imperméables, voire avec des guêtres contre la boue.
- En saison froide, prévoyez un anorak avec capuche imperméable et des sous-vêtements chauds, chaussettes, gants et bonnet de ski pour pouvoir tenir longtemps dehors.
- En cas de risque d'attouchements, les femmes journalistes pourront porter un sifflet et, sous plusieurs couches de vêtements amples et couvrants, un maillot de bain une pièce. (Lire aussi la section qui suit : « Violences sexuelles et conseils spécifiques aux femmes ».)
- Envisagez le port d'un gilet anti-émeutes – qui protège des armes de poing, des armes blanches et amortit les coups de matraque – après en avoir pesé les risques : si vous le dissimulez, vous pourriez être pris pour un policier en civil, et si vous affichez « PRESSE » dessus, vous pourriez vous exposer à la violence de manifestants hostiles aux journalistes.
- Prévoyez un petit sac à dos discret pour porter les équipements suivants, à sortir lorsque la situation commence à dégénérer :
 - Un casque léger de type escalade ou ski, facile à mettre et à retirer, de préférence sans trous d'aération (en cas de pluie).
 - Un masque à gaz ou à défaut des lunettes de natation, un masque de ski voire un masque de peinture avec cartouches qui couvre le nez et la bouche.
 - Une écharpe ou un foulard sont aussi utiles face à de légères concentrations de gaz lacrymogènes, ou pour

- s'essuyer le visage lors de l'utilisation de canons à eau.
- Ne sachant pas combien de temps peut durer une manifestation qui dégénère, pensez également à emporter :
 - de l'eau
 - des barres de céréales, des fruits secs (sucres rapides)
 - une ou plusieurs batterie(s) de secours
 - une trousse de premiers secours
 - des mouchoirs
 - des dosettes de sérum physiologique ou de lavage ophtalmologique (pour se rincer les yeux des gaz lacrymogènes)
 - un brassard de presse facilement accessible, que vous ne porterez que quand le risque d'être confondu avec un manifestant lors d'une charge de la police est supérieur à celui d'être agressé parce que vous êtes journaliste
 - une lampe frontale : indispensable pour les manifestations en rase campagne qui se prolongent après la nuit tombée.

Face à une foule en effervescence ou des émeutes

- Ne vous positionnez jamais entre les forces de l'ordre et les manifestants, ou dans leur angle de tir. Attention aux grenades, cocktails Molotov, Flash-Ball et véhicules en mouvement.
- Repérez et évitez les éléments les plus dangereux (armés, casqués, cagoulés, etc.) et anticipez les mouvements de foule en suivant les regards des manifestants.
- En ville, soyez vigilant en présence d'immeubles en hauteur (risque de caillassage).
- En cas de prise à partie, parlez pour calmer la situation.

Évitez le contact physique. Si vous êtes personnellement et physiquement attaqué et devenez la cible de projectiles, sauvez-vous, cachez-vous et quittez la zone. Si vous êtes roué de coups, protégez-vous la tête et le visage en priorité.

- Observez les photographes et les forces de l'ordre : s'ils mettent leurs casques, c'est qu'il est temps de sortir vos équipements de protection (casque et masque).
- Ne sous-estimez pas la force invalidante des gaz lacrymogènes, et gardez à l'esprit qu'il est difficile de courir avec un masque à gaz ; on s'essouffle vite.



À RETENIR :

DANS UNE MANIFESTATION VIOLENTE

- ✓ Emportez des équipements de protection : casque, masque, gilet.
- ✓ Repérez les lieux et identifiez des alliés, des issues et des refuges.
- ✓ Ne vous retrouvez jamais entre les forces de l'ordre et les manifestants.

7. CONSEILS SPÉCIFIQUES AUX FEMMES

Hommes et femmes journalistes peuvent couvrir les mêmes terrains et il ne saurait y avoir de restriction de reportage du fait de son sexe. Cependant, dans certains cas, il est recommandé aux femmes de prendre quelques précautions particulières pour assurer leur sécurité en zones à risques.

Les abus sexuels subis par plusieurs femmes journalistes en Égypte lors des manifestations antirégime place Tahrir, et notamment l'agression violente de Lara Logan, reporter de guerre pour CBS, ont en effet souligné les risques de violences sexuelles auxquelles peuvent être exposés les journalistes et plus particulièrement les femmes journalistes sur le terrain.



Conseils :

Voici donc quelques recommandations à l'attention de femmes journalistes travaillant dans des zones à risques. La plupart proviennent de consœurs chevronnées. L'une d'elles, Judith Matloff, experte en sécurité auprès de nombreuses organisations de défense des journalistes, a également publié un article sur le sujet dans la Columbia Journalism Review en 2011.

Tenue et attitude :

- Portez une alliance ou une bague qui y ressemble, faites savoir/croire que vous êtes mariée.
- Respectez le code vestimentaire local et privilégiez des vêtements amples voire informes : par exemple, une tunique longue et un pull par-dessus un pantalon large avec une grosse ceinture constitueront autant de superpositions susceptibles de ralentir un agresseur.

- Bannissez tout décolleté ou vêtement moulant, et voilez-vous si besoin.
- Portez des chaussures confortables, avec lesquelles vous pourriez facilement courir.
- Pas de collier : un agresseur peut s'en servir pour vous attraper.
- Attention aussi à votre comportement. Soyez au fait de la culture et des coutumes locales. Par exemple, le fait de fumer, de serrer la main à des hommes, de boire de l'alcool ou de rire aux éclats peut par endroits être interprété comme un signe de légèreté et de promiscuité.
- Ayez votre propre véhicule et/ou un chauffeur afin de toujours pouvoir rentrer chez vous par vos propres moyens et en toute sécurité.

Dans un hôtel :

- Choisissez une chambre proche de celles de vos collègues (à moins qu'ils vous aient déjà harcelée ou que vous ayez le sentiment que ce risque existe, en fonction de comportements particuliers ou de préjugés connus, auquel cas, optez pour un autre étage, après leur avoir signifié que vous n'avez pas l'intention de le tolérer).
- Prévoyez une cale pour bloquer votre porte de l'intérieur, une alarme ou encore une chaise qui se renversera si elle s'ouvre.
- Ne prenez pas l'ascenseur si vous sentez que vous êtes suivie.

Dans une foule ou une manifestation à risques :

- En veillant plus que jamais à avoir une tenue sobre et discrète, envisagez de porter, sous plusieurs couches de vêtements et une ceinture bien solide, un maillot de bain une pièce. Déplacez-vous avec un homme de confiance pour surveiller vos arrières. Idéalement ce sera votre fixeur, chauffeur, quelqu'un de fiable

qui ne sera pas occupé par son propre reportage et qui saura vous alerter et vous protéger lorsque la situation devient dangereuse.

- Restez sur les bords des foules et ayez toujours en vue une issue en cas de débordements.
- Portez sur vous un sifflet, ou un petit aérosol (ce peut être un déodorant en spray) que vous pourriez vaporiser dans les yeux d'un agresseur.
- Face aux mains baladeuses, haussez le ton, soyez ferme.

En cas d'agression sexuelle ou de menace de viol :

- Débattiez-vous, hurlez, appelez à l'aide autour de vous. Si vous apercevez un groupe de femmes, interpellez-les directement afin qu'elles vous portent assistance ou lancent l'alerte.
- Dites à l'agresseur que vous avez des enfants, que vous êtes enceinte, que vous pourriez être sa mère, sa sœur, ou tentez d'attirer son attention sur quelque chose autour de vous.
- Dites que vous avez vos règles (vous pouvez utiliser une capsule de faux sang et une serviette hygiénique pour que cela soit crédible), que vous êtes impure, malade, séropositive, etc.
- Si rien n'y fait, tentez de vous faire vomir ou de vous souiller pour dégoûter l'agresseur.
- Si vous êtes confrontée à un groupe d'agresseurs, essayez d'identifier l'homme qui vous paraît le moins déterminé et tentez de le convaincre de vous protéger des autres.
- Après une agression, sollicitez des soins, une aide psychologique et ne culpabilisez pas.
- En cas de viol, face au risque de transmission du VIH, rendez-vous à l'hôpital le plus proche et demandez un kit de traitement post-exposition composé d'antirétroviraux.

- ➔ ***NB** : Les risques d'agression sexuelle ne se limitent pas aux femmes, et certains de ces conseils peuvent aussi s'appliquer aussi aux hommes.*



À RETENIR :

POUR PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXUELLES

- ✓ Optez pour une tenue couvrante, ample et en plusieurs couches.
- ✓ Soyez au fait des normes locales régissant les relations hommes-femmes.
- ✓ Essayez de dégoûter votre agresseur, ou de faire appel à son humanité.

8. LA PRIVATION DE LIBERTÉ ET LA PRISE D'OTAGE

L'attitude de chaque otage sera fonction du comportement de ses ravisseurs et du contexte local. Mais dans la plupart des cas, les conseils suivants devraient vous guider :

- Résistez à la panique, tentez de paraître calme : les geôliers sont sans doute assez nerveux.
- Ne résistez pas, ne tentez pas de fuir sauf si la réussite paraît certaine.

- Soyez patient. Ne provoquez pas, et ne soyez pas non plus servile ou suppliant.
- Tentez de mémoriser le maximum de détails qui pourront être utiles par la suite : voix, odeurs, langues, bruits, itinéraires...
- Faites le maximum pour vous maintenir en condition (sport, exercices, activités mentales).
- Acceptez les ordres et les demandes raisonnables des ravisseurs.
- Acceptez la nourriture, l'eau, et de manière générale tout ce qui peut améliorer votre santé.
- Obtenez de vos ravisseurs qu'ils utilisent votre nom et vous considèrent comme une personne. Tentez d'instaurer un dialogue, une relation avec eux afin de réduire les tensions.
- Si vous avez été enlevé en même temps qu'un ou plusieurs collègues, essayez de convaincre vos ravisseurs de vous garder ensemble : cela représentera moins de contraintes pour eux et à plusieurs vous pourrez vous soutenir mutuellement.
- Essayez de ne pas croire aux menaces ni aux promesses de vos ravisseurs.
- Attendez-vous à tout perdre sauf l'espoir. Ne soyez pas déprimé si les négociations traînent : les chances de vous en tirer sain et sauf augmentent.
- Conservez vos réflexes de journaliste et d'observateur pour introduire de la distance critique dans l'épreuve que vous vivez et imaginer comment vous la raconterez plus tard.
- Si on vous le demande, acceptez un enregistrement de votre voix ou l'écriture d'un message neutre qui puisse aider à votre authentification et à votre libération.
- À la veille de votre libération, ne manifestez pas d'impatience et suivez jusqu'à la dernière minute les instructions de vos geôliers.

- Après votre mise en liberté, vous serez soumis à un examen médical et à des interrogatoires. Ils sont indispensables. Essayez de vous confier à quelqu'un. Ne gardez pas cette expérience pour vous (cf. chapitre 6 sur les risques traumatiques).
- Suivez les conseils qui vous seront donnés avant toute déclaration à la presse.
- En reprenant vos activités, prenez les mesures de sécurité adaptées aux réactions possibles de vos ravisseurs mécontents.



À RETENIR :

EN CAS DE PRIVATION DE LIBERTÉ

- ✓ Tentez d'instaurer un dialogue avec vos ravisseurs.
- ✓ Essayez d'entretenir une activité mentale et physique.
- ✓ Soyez patient et ne perdez jamais espoir.

■ CHAPITRE 4 : LE DÉFI DE LA CYBERSÉCURITÉ

Pour un journaliste ou un blogueur, utiliser Internet, un smartphone ou un téléphone satellite en zone de conflit ou sous un régime répressif présente d'importants risques de sécurité. Les données que vous émettez peuvent permettre de vous localiser et ainsi vous mettre en danger ; vos fichiers et vos communications peuvent être interceptés et compromettre vos sources. C'est pourquoi il est devenu essentiel de prendre certaines précautions en matière de sécurité numérique.

➔ *Les consignes résumées ci-dessous, valables tant pour votre ordinateur que pour votre smartphone, ne prétendent pas à l'exhaustivité. Reporters sans frontières organise régulièrement des sessions de formation à la cybersécurité et propose des tutoriels gratuits sur wiki.rsf.org et <http://slides.rsf.org>.*

1. AVANT LE DÉPART : LE GRAND MÉNAGE

Règle #1 : Partez avec l'identité numérique la plus « vierge » possible

En cas d'interception ou de prise d'otage, tout ce qui figurera vous concernant sur Internet ou sur votre ordinateur pourrait se retourner contre vous et mettre d'autres personnes en danger. Faites donc le ménage, en particulier sur les réseaux sociaux : photos, commentaires d'ordre politique ou religieux qui pourraient être compromettants sortis

de leur contexte... Utilisez des paramètres de confidentialité stricts pour limiter les informations publiques vous concernant (réseau, publications, photos) et, sur votre profil Facebook, envisagez de remplacer votre vrai nom par un pseudo.

Sauvegardez une copie de votre disque dur, que vous laisserez derrière vous, et formatez votre ordinateur (effacez irrémédiablement toutes ses données). Si vous ne savez pas comment procéder, installez un disque dur neuf sur votre ordinateur et laissez l'ancien chez vous : il ne vous restera plus qu'à installer un système d'exploitation, et les traces de vos activités passées ne seront plus visibles.

 **Attention :**

- Si vous vous contentez de jeter vos fichiers informatiques dans la corbeille et de la vider, il sera aisé d'en retrouver la trace sur votre ordinateur.
- Il faut avoir les mêmes réflexes avec votre smartphone, Android ou iPhone, qui sont de véritables ordinateurs de nos jours : sauvegarde du contenu sur un autre support que vous laisserez derrière vous, et réinitialisation aux paramètres de sortie d'usine.

Règle #2 : Sur cette base « saine », installez des outils de cybersécurité

Effectuez toutes les mises à jour recommandées pour que votre système d'exploitation, votre navigateur et votre antivirus (ClamXav, ClamTk, Avast, MSE, McAfee, Norton) soient les plus sécurisés possible au moment de votre départ. Activez votre firewall (pare-feu). Il est formellement déconseillé de faire d'autres mises à jour une fois sur le terrain, en raison du risque d'installer sans le vouloir un logiciel

malveillant ou un mouchard sur votre appareil.

Chiffrez l'intégralité de votre disque dur (via FileVault sur Mac ou TrueCrypt et BitLocker sur Windows). C'est capital pour protéger vos données. En effet, la simple utilisation d'un mot de passe sur votre session limitera certes une surveillance « opportuniste », mais il suffirait à des personnes plus déterminées de saisir votre disque dur pour l'analyser et le faire parler.

Verrouillez votre session et renforcez vos mots de passe. Préférez des « phrases de passe » de plusieurs mots choisis au hasard que vous pourrez facilement mémoriser mais qu'un logiciel pourra difficilement deviner. Exemple : « Une fourmi se prélassa en pyjama dans mon transat ». Attention, il est conseillé d'utiliser différentes phrases de passe d'un service à l'autre. Si besoin, utilisez un gestionnaire de mots de passe (LastPass, 1Password, KeyPass).

Installez un VPN (virtual private network, ou réseau privé virtuel) qui chiffrera vos connexions sur Internet. Cela les rendra illisibles aux tiers, les sécurisera (contre le piratage ou l'interception) et vous permettra d'accéder à des sites bloqués ou censurés dans votre pays de destination. RSF maintient son propre serveur VPN avec l'aide de l'association FDN et le met gracieusement à disposition des journalistes et net-citoyens qui en font la demande.

 **Attention** : ne jamais se connecter à un accès Wifi sans VPN !

Installez le navigateur Tor Browser qui vous permettra, une fois connecté de manière chiffrée à Internet, de surfer sur des sites sensibles de manière anonyme. Utilisable avec le VPN.

Installez les logiciels et applications de cryptographie que vous utiliserez en mission pour chiffrer emails, chats et SMS et les rendre illisibles à toute personne autre que l'expéditeur et le destinataire :

- email : Thunderbird, Enigmail
- appels téléphoniques ou vidéo en ligne : Hello de Firefox ou Otox (plus sécurisés que Skype, dont Microsoft peut théoriquement déchiffrer les données).
- messagerie instantanée : OTR, CryptoCat, Pidgin, Adium

➔ *Remarque : il faut que vos correspondants utilisent le même outil que vous pour que cela fonctionne. Familiarisez-vous avec une panoplie d'outils de cryptographie simples d'utilisation pour encourager vos sources à chiffrer aussi leurs envois : CryptoCat ou Zerobin notamment.*

Règle #3 : Identifiez les risques et compartimentez vos activités

Les experts informatiques notent qu'il est devenu quasi impossible aux non-professionnels de sécuriser leurs données numériques en permanence, et qu'il serait même contre-productif de chercher à chiffrer toutes ses communications, car cela pourrait attirer l'attention de certaines autorités. Une approche plus pragmatique consiste à s'aménager des espaces de confidentialité pour conduire ses activités les plus sensibles en toute discrétion.

Il vous faut donc identifier les données que vous souhaitez protéger plus que toutes autres, afin de prendre des mesures ciblées et efficaces.

Posez-vous les questions suivantes :

- **quelles sont les données critiques** que je souhaite protéger en priorité ?
- qui pourrait chercher à les obtenir et pourquoi ?

- quelles mesures puis-je prendre pour les protéger ?
- si ces mesures n'étaient pas suffisantes, quelles en seraient les conséquences ?
- en cas de problème, comment pourrais-je supprimer ces données ou limiter les dégâts ?



Conseil :

Une fois les risques identifiés, compartimentez vos activités (professionnelles, personnelles, hautement sensibles) en plusieurs appareils, numéros et boîtes mail afin de limiter les rapprochements possibles et mieux protéger vos données.

Quelques exemples :

- Pour contacter une source sensible, vous pourriez utiliser un téléphone portable à carte prépayée qui ne serait pas susceptible d'être placé sous surveillance et que vous n'utiliserez que très rarement et très brièvement, en-dehors de vos lieux de vie habituels.
- Vous pourriez aussi créer, au cours d'une navigation sécurisée et chiffrée, une adresse email quelconque pour entrer en relation avec un contact sensible, et chiffrer spécifiquement vos communications avec ce contact. Tout en gardant en parallèle, sur votre boîte mail habituelle et pour les échanges anodins, une activité normale et non chiffrée (afin de ne pas générer un volume « suspect » de communications chiffrées).
- Avec votre rédaction ou vos contacts clés, vous pouvez aussi convenir de codes de langage à utiliser en toute discrétion pour donner des nouvelles ou lancer l'alerte en cas de difficultés.

2. SUR LE TERRAIN : PRUDENCE ET DISCRÉTION

Vous êtes parti avec le minimum d'informations sur vous et le maximum d'outils de cybersécurité prêts à l'emploi. Tout au long de votre mission, prudence et discrétion seront vos meilleures alliées.

Règle #1 : Gare aux regards indiscrets

Évitez de travailler dos à une fenêtre. Apposez sur votre écran un « filtre de confidentialité » qui restreint la vision latérale et empêchera les personnes à côté de vous de voir ce que vous voyez.

Dans la mesure du possible, en déplacement, évitez de vous séparer de votre matériel. Par exemple, ne laissez pas votre PC dans votre chambre d'hôtel lorsque vous sortez prendre le petit-déjeuner.

Si vous travaillez dans un cybercafé ou sur un ordinateur partagé :

- Pensez bien à vous déconnecter de votre compte (email ou réseau social).
- Effacez votre historique de navigation, les cookies et champs de formulaire (ou utilisez le mode « navigation privée »).

Règle #2 : Méfiez-vous des smartphones !

Sur le terrain, préférez un téléphone portable rudimentaire, avec une carte SIM locale prépayée contenant le minimum de contacts et d'informations :

- Si vous enregistrez des contacts, veillez à le faire sur la mémoire

de la carte SIM et non celle du portable (il est plus facile, si besoin, de détruire une carte SIM qu'un portable)

- Dans le répertoire, utilisez des pseudos voire maquillez les numéros (omettez ou intervertissez des chiffres) pour protéger vos interlocuteurs.
- Effacez votre journal d'appels ainsi que les SMS, autant que possible.
- Prévoyez des cartes SIM supplémentaires, notamment lors de manifestations si vous pensez qu'elles risquent d'être confisquées.

Le smartphone peut en effet être un vrai mouchard. Pour se connecter aux réseaux téléphoniques et à Internet, il émet quantité de données en permanence qui peuvent facilement permettre de vous localiser. Et s'il passe en d'autres mains, ne serait-ce que quelques minutes à un contrôle ou une douane, il se peut qu'une application ou un logiciel malveillant ait été installé dessus et le transforme en mouchard. Il pourrait ainsi devenir votre pire ennemi.

En déplacement avec un smartphone : désactivez le Wifi, le Bluetooth et les fonctions de géolocalisation de vos applications, voire activez le mode avion afin de limiter les risques de surveillance. Pour un rendez-vous sensible, laissez votre téléphone derrière vous ou éteignez-le et retirez sa batterie AVANT de vous rendre au dit rendez-vous.

Le smartphone est aussi souvent une bible de données vous concernant. Gardez à l'esprit que si vous êtes enlevé et que votre smartphone est confisqué, toutes les informations qu'il contient (photos, contacts, historique de navigation ou d'appels) pourraient jouer contre vous ou mettre d'autres personnes en danger.

Règle #3 : Communiquez de manière sécurisée avec votre rédaction

Au moment d'envoyer à votre rédaction des articles, des vidéos ou des informations sur votre itinéraire, vous devez faire preuve de la plus grande prudence.

Évaluez les risques : il est parfois plus sage d'attendre d'avoir quitté une zone à hauts risques pour envoyer des informations sensibles. Dans d'autres cas, mieux vaut partager ces données rapidement puis les supprimer aussitôt de son matériel afin de ne pas être embarrassé si celui-ci était saisi.

Soyez bref, très bref. Il est de plus en plus aisé de localiser en un rien de temps l'origine d'un appel ou d'une connexion internet, que vous utilisiez un smartphone ou un portable classique. Une connexion par satellite peut aussi être vite triangulée par des forces militaires. En outre, un téléphone par satellite est facilement reconnaissable et caractéristique des journalistes de guerre, aussi cachez-le et utilisez une oreillette, ne l'allumez qu'à l'extérieur ou d'un endroit qui puisse facilement être évacué, soyez très bref (idéalement, moins d'une minute) et n'appellez pas plusieurs fois du même lieu. Éteignez-le et retirez la batterie entre chaque utilisation.

Chiffrez vos emails. Le protocole PGP (Pretty Good Privacy), entre autres, permet de chiffrer le contenu d'un email avant qu'il ne transite sur Internet. Le principe étant que l'individu ayant installé PGP possède une paire de clés : une clé publique (un cadenas unique que son interlocuteur fermera au moment de lui envoyer un email chiffré) et une clé privée (un code qui lui est propre et lui permettra de déchiffrer l'email reçu). Avant d'utiliser PGP, il faut donc se créer sa propre paire de clés et se procurer la clé publique de ses contacts.

Faites attention aux métadonnées : les adresses de l'expéditeur, du destinataire, l'heure d'envoi et l'objet du mail sont rarement chiffrés ; veillez à ce qu'ils ne vous compromettent pas.

➔ **Astuce** : faites croire à du SPAM (ex. : « Promotion régime miracle »)

Règle #4 : Échangez de manière sécurisée avec vos sources

Pour échanger discrètement avec quelqu'un par email, vous pouvez utiliser une boîte « morte » dont vous partagerez le mot de passe avec votre source et ne communiquerez tous deux qu'au sein de brouillons de mails jamais envoyés sur les serveurs. Pour rester anonyme, vous et vos sources pouvez également utiliser un mailer anonyme ou une adresse email jetable.

Il existe aussi des outils de chiffrement très simples à utiliser, vous pouvez encourager vos sources à les utiliser pour converser avec elles de manière chiffrée :

- Cryptocat, une extension qui s'installe simplement sur tout navigateur, chiffre les conversations instantanées de bout en bout et les détruit ensuite. Pas besoin d'adresse email pour l'utiliser, un pseudo et un nom de conversation suffisent.
- Privnote et Zerobin sont des sites permettant de créer des url vers des messages chiffrés pouvant s'autodétruire après lecture. Faciles d'utilisation et adaptés aux personnes qui ne veulent rien installer sur leur ordinateur ; il faut seulement avoir un moyen d'envoyer le message chiffré (par email ou chat par exemple).
- « Hello », simple extension sur Firefox ou Chrome pour passer des appels vidéo chiffrés.

3. EN CONDITIONS EXTRÊMES ET EN CAS D'INTERCEPTION

Dans l'action, pendant un conflit ou une manifestation, votre objectif est double : préserver votre sécurité et transmettre vos informations. Ces deux objectifs peuvent se révéler contradictoires. L'utilisation d'une connexion réseau, GPS ou satellitaire, peut dévoiler votre position et être source de danger. Il convient donc de connaître les risques liés aux différents moyens de connexion et de savoir les contourner tout en protégeant au mieux les informations récoltées.

Règle #1: Sachez vous passer de votre téléphone

Privilégiez les rendez-vous physiques et assurez-vous de ne pas être suivi. Gardez à l'esprit que si le rendez-vous a été fixé par téléphone ou par email, il peut être compromis.

Enlevez la puce ET la batterie de votre téléphone AVANT de vous déplacer ou de rencontrer une source sensible. C'est la seule façon de vous assurer que votre téléphone ne sert pas à vous surveiller et vous localiser : l'éteindre ou le mettre en mode avion ne suffit pas. Sachez aussi qu'il est à ce jour impossible de retirer la batterie d'un iPhone sans s'armer d'outils (et de patience) ; envisagez donc de le laisser derrière vous.

Règle #2 : Protégez vos données, mais aussi votre vie

Si votre priorité est de sortir une information, vous pouvez filmer et émettre en direct et ne rien conserver en cas d'arrestation : live streaming sur YouTube ou Bambuser (largement utilisés pendant les printemps arabes). Si votre priorité est d'assurer votre sécurité et que le partage de l'information peut attendre, sauvegardez vos données en plusieurs lieux et cachez-les, ou confiez-les à des tiers de confiance. Prévoyez alors des cartes mémoire anodines que vous pourrez vous faire confisquer en feignant de protester

(NB : il faut qu'elles aient un minimum de contenu pour être crédibles).
Face à une menace et lorsque que c'est encore possible, détruisez la puce de votre téléphone portable et les données sensibles de votre ordinateur :

- Amnesty International a développé pour Android un « panic button » : un bouton d'urgence pour avertir vos contacts clés en cas d'événement compromettant votre sécurité et/ou la confidentialité de vos données (ex. : enlèvement, arrestation). Ces contacts pourront alors vous géolocaliser et, selon le plan d'urgence que vous aurez établi au préalable, effacer des données sensibles ou modifier vos mots de passe à votre place.
- un iPhone peut être configuré afin que toutes ses données soient effacées après un certain nombre de tentatives échouées de déverrouillage (voir réglages de confidentialité).

Règle #3 : Ayez des espaces dédiés ultra sécurisés pour vos activités sensibles

Pour vos activités les plus sensibles, envisagez d'utiliser un système d'exploitation ultra sécurisé et chiffré comme Tails : il ne s'utilise qu'en live sur un support amovible qui, une fois éjecté de l'ordinateur, ne laisse aucune trace de vos activités sur ce dernier. Ce système d'exploitation peut être facilement copié et distribué à vos contacts car il tient sur une simple clé USB ou une carte mémoire : il suffit d'insérer celle-ci dans votre ordinateur et de le redémarrer en utilisant Tails comme système d'exploitation. Sur Tails, toutes les communications sont chiffrées et passent par le réseau Tor. Par défaut le système est « amnésique » et ne conserve aucune donnée d'une session à l'autre afin de ne pas laisser de traces de votre activité, mais vous pouvez activer une fonction de sauvegarde (« persistance ») pour enregistrer des données de manière chiffrée. En cas de menace imminente, il suffit d'éjecter la clé/carte Tails et de la dissimuler, et votre ordinateur ne portera aucune trace de votre activité sur cette espace « parallèle ».

■ CHAPITRE 5 : LES BONNES PRATIQUES AU SEIN DES RÉDACTIONS

Les violences toujours plus nombreuses exercées à l'égard des professionnels de l'information ont poussé les médias à mettre en place des procédures destinées à garantir, autant que possible, la sécurité de leurs personnels déployés dans des zones dangereuses. Gilets pare-balles, véhicules blindés, gardes du corps, déplacements limités voire interdits, formations obligatoires, etc. : les méthodes utilisées par les journalistes et leurs rédactions pour réduire les risques sont nombreuses.

Les médias commencent aussi à se pencher de plus près sur la sécurité des journalistes pigistes, qui opèrent souvent seuls sur le terrain, et parfois dans des situations de grande précarité. Le 12 février 2015, plusieurs dizaines de médias et d'organes de défense de la presse – dont Reporters sans frontières – ont ainsi lancé un appel commun au respect de règles de sécurité mondiales, à l'attention des journalistes indépendants opérant en zones à risques et des rédactions qui les emploient. Le texte souligne le rôle « vital » des journalistes locaux et indépendants dans la couverture de l'actualité en zone dangereuse, et exhorte les rédactions à traiter les pigistes auxquels elles font régulièrement appel de la même manière que leurs journalistes titulaires en ce qui concerne la formation, la fourniture d'équipements de protection et la responsabilité

En cas de blessures, d'enlèvement ou de décès.

Indépendamment de cette initiative internationale, plusieurs grands médias audiovisuels et de la presse écrite ont déjà mis en place des procédures de sécurité pour protéger leurs journalistes, salariés

ou pigistes. RSF a notamment interrogé l'AFP, Reuters, la BBC et France Médias Monde, et quelques grandes lignes se dessinent dans les « bonnes pratiques » qu'il convient d'encourager : évaluation minutieuse des risques, souci de la formation, encadrement, débriefing post-mission, partage des informations de sécurité et sensibilisation au syndrome du stress post-traumatique.

1. ÉVALUATION RIGoureuse DES RISQUES

À l'agence Reuters, personne n'est autorisé à mener une mission à hauts risques sans avoir obtenu l'accord d'un haut responsable éditorial et du manager de la région concernée. Le groupe France Médias Monde a quant à lui recruté un responsable sécurité (passé par les ministères de la Défense et des Affaires étrangères) chargé spécifiquement de la prévention du risque lié à l'exercice du reportage. Il conseille tant les journalistes que les responsables de la rédaction afin de les aider à effectuer leurs arbitrages entre l'intérêt journalistique d'un reportage et les risques qu'il présente.

La *British Broadcasting Corporation (BBC)* a également poussé loin la réflexion sur les missions à hauts risques, parmi lesquelles elle classe les déploiements en zones hostiles, le fait de filmer des groupes dangereux sous couvert ainsi que la couverture d'événements dangereux comme les incidents terroristes, les catastrophes naturelles et industrielles et les maladies pandémiques. La BBC a ainsi instauré une équipe dédiée à l'évaluation des risques liés aux projets de reportages et chargée d'aider la rédaction à prendre les mesures de préparation et d'accompagnement qui s'imposent. Ainsi, à la BBC, tout reportage classé à « hauts risques » nécessite :

- Une évaluation écrite et détaillée des risques (risk assessment) et des mesures à prendre pour les limiter tout au long de la mission.
- Que toutes les personnes impliquées (qu'il s'agisse de salariés, pigistes, consultants ou contractuels), possèdent, autant que possible, la formation et/ou l'expérience nécessaires.
- L'identification et la préparation d'équipements de sécurité adaptés à la mission : équipements de protection, de communication, de premiers secours notamment.
- Une autorisation expresse de la hiérarchie, après évaluation de l'intérêt journalistique de la mission à l'aune des risques qu'elle implique.

Enfin, les salariés de la BBC ne doivent partir en mission à hauts risques que s'ils sont entièrement volontaires ; ils ont le droit absolu de refuser une telle mission sans en être pénalisé.

2. SOUCI DE LA FORMATION ET DE L'ÉQUIPEMENT

De nombreux médias – notamment les signataires de l'appel du 12 février sur la sécurité des pigistes – veillent à ce que leurs journalistes, salariés ou pigistes, opérant sur des terrains à risques aient autant que possible suivi des formations adaptées de secourisme et de travail « en milieu hostile ». Les journalistes sont en outre encouragés à mettre à jour régulièrement leur formation.

Par ailleurs, de plus en plus de rédactions fournissent à leurs journalistes des équipements de protection : gilets pare-balles, casques, masques respiratoires. Face aux risques de violences sexuelles, France Médias Monde distribue aussi à ses salariées en mission des « kits post-agression sexuelle » : ils contiennent une

pilule du lendemain, un antibiotique à spectre large et un traitement de trithérapie d'urgence pour prévenir la propagation du VIH en attendant la prise en charge de la victime dans un hôpital.

3. TRAVAIL EN ÉQUIPE ET ENCADREMENT

L'AFP cherche systématiquement à ne plus laisser ses vidéastes couvrir seuls des manifestations à risques – ils sont désormais accompagnés par un journaliste « texte » ou photo de l'agence, qui protège leurs arrières. Plus généralement, pour de nombreuses rédactions, le travail en équipe est une règle d'or dans les zones sous tension. Plusieurs d'entre elles imposent la désignation d'un « chef d'équipe » responsable du matériel, des décisions de sécurité, et chargé de s'assurer que les fixeurs et autres personnels associés recrutés sur place ont la formation et/ou l'expérience suffisante. Dans certains cas, un « conseiller sécurité » professionnel peut accompagner les équipes en mission et les soutenir sur le plan logistique, en les aidant notamment à trouver un hébergement et un véhicule sûrs.

4. L'IMPORTANCE DU DÉBRIEFING

Le débriefing au retour de mission permet d'identifier ce qui a fonctionné ou non au cours d'un reportage, et les leçons à en tirer pour les prochaines missions. Ce débriefing permet aussi de mettre les directeurs de la rédaction face à leurs responsabilités, en écoutant le retour d'expérience de ceux qui sont partis sur le terrain. À France Médias Monde, le directeur de la rédaction, le chef du reportage et tous les membres de l'équipe ainsi qu'un représentant de la technique (son, transmissions) assistent à ce débriefing, qui fait

le point sur les obstacles rencontrés au cours du reportage, à travers trois aspects :

- Éditorial : les reportages sont-ils conformes aux objectifs fixés ?
- Technique : le fonctionnement du matériel, des transmissions était-il satisfaisant ?
- Humain : quelle entente au sein de l'équipe, ou au niveau des échanges avec la rédaction ?

5. PARTAGE DES INFORMATIONS

« Tout reporter qui rentre d'un terrain compliqué est une mine d'or pour les suivants », souligne un journaliste de l'AFP. C'est pourquoi l'agence a ouvert à ses salariés – mais aussi à certains clients qui en font la demande – un blog sécurisé qui compile les dernières informations et conseils sur les conflits et crises en cours (avec des recommandations d'hôtels, d'itinéraires, etc.), des retours d'expérience sur la gestion des crises passées (Ebola, attentats de janvier 2015 en France, etc.), des « fiches-pays » pratiques, des checklists et des tutoriels pour bien préparer son sac de reporter, enfiler un gilet pare-balles, etc.

La BBC souligne de son côté que le débriefing au retour de mission, qu'il soit oral ou écrit, doit résumer l'expérience vécue sur le terrain et signaler toute information nouvelle susceptible d'affiner les évaluations de risques futures et, ainsi, d'améliorer les procédures de sécurité en place.

6. *SENSIBILISATION AU RISQUE TRAUMATIQUE*

Le débriefing au retour d'une mission à risques est aussi l'occasion de détecter chez les journalistes d'éventuels signes de stress post-traumatique. Nombre de rédactions encouragent leurs journalistes à solliciter une aide psychologique s'ils sentent qu'un reportage les a particulièrement bouleversés. Mais dans la mesure où le sujet du stress post-traumatique reste encore assez tabou au sein de la profession, ce soutien psychologique devrait idéalement pouvoir être demandé en toute discrétion. Ainsi, chez France Médias Monde, un psychologue assure des permanences au siège du groupe et peut être associé aux débriefings des missions.

Plus largement, la prévention du stress post-traumatique passe aussi par ce qui peut être qualifié de « discrète bienveillance » à l'égard des journalistes. Certains reporters expliquent ainsi que lorsqu'ils rentrent d'une zone à risques, ils souhaitent que leur chef de service les laisse « respirer » quelques jours afin de pouvoir se remettre doucement dans le bain et évacuer le stress accumulé, mais aussi que leurs collègues s'abstiennent de remarques ironiques qu'ils ne sont pas forcément d'humeur à entendre (exemple : « C'était comment, les vacances ? »). Certaines rédactions demandent aussi à un collègue proche du reporter rentré de mission de veiller sur lui pendant les semaines qui suivent et de signaler l'apparition d'éventuels symptômes de stress post-traumatique, comme une forte émotivité ou un soudain repli sur soi – ces symptômes sont détaillés dans le chapitre qui suit.

■ CHAPITRE 6 : SOIGNER LES BLESSURES PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES

Ce chapitre présente les bases du secourisme pour venir en aide à une personne blessée ou accidentée, ainsi que des conseils pour prévenir, déceler et prendre en charge les traumatismes psychologiques auxquels peuvent être exposés les journalistes travaillant en zones de conflit ou de catastrophe humanitaire.

1. PREMIERS SOINS À APPORTER AUX BLESSÉS ET ACCIDENTÉS

Les règles de sécurité énoncées dans les précédents chapitres visent à réduire l'exposition au danger. Toutefois, l'accident ou la blessure demeurent possibles ; c'est pourquoi nous présentons ici les premiers soins à apporter à un blessé pour lui permettre d'attendre l'arrivée des secours dans les conditions les moins mauvaises. En aucun cas, bien évidemment, ces quelques indications ne sauraient se substituer à une véritable formation aux techniques de secourisme.

➔ À savoir avant de porter les premiers secours

Le fait même de secourir quelqu'un peut être traumatisant, particulièrement lorsqu'on est confronté à des blessures graves, des victimes inconscientes ou lorsque les blessés sont des amis ou des enfants. Dans cette situation naturellement génératrice de stress, votre rôle consiste à évaluer la gravité de l'état du blessé et ses chances de survie, en gardant toujours à l'esprit que pour

être un secouriste efficace, il faut éviter de devenir soi-même un accidenté. Et attention, dans la précipitation, à ne pas vous improviser médecin : certains gestes de secours, mal effectués, peuvent aggraver l'état de santé d'un blessé.

Ainsi, en vous approchant du lieu de l'accident, protégez-vous en évaluant la situation. Soyez attentif aux dangers tels que le feu, le manque d'oxygène, les endroits confinés, les dangers d'origine électrique, chimique ainsi que ceux induits par la circulation automobile. Gardez à l'esprit que l'accidenté peut être porteur d'une maladie infectieuse comme l'hépatite ou le sida. Vous pouvez diminuer le risque en portant des gants et autres protections.

➔ *Les informations regroupées ci-dessous sont extraites du guide des gestes qui sauvent de la Croix-Rouge française. Elles ne remplacent en aucun cas une formation pratique de secourisme, vivement recommandée à tous ceux qui se rendent sur un terrain à risques.*

Les quatre étapes pour porter secours :

1. Sécurisez le lieu de l'accident et les personnes impliquées : évaluez les conditions de sécurité et vérifiez qu'il n'existe aucun danger supplémentaire (circulation, incendie, électricité...). N'approchez le lieu de l'accident que si cela ne présente aucun risque pour vous. Dans la mesure du possible, assurez la sécurité des victimes et des autres personnes présentes. Si la situation est dangereuse et si vous ne pouvez agir sans prendre de risque, alertez les services d'urgence. Établissez un périmètre de sécurité autour du lieu de l'accident en attendant l'arrivée des secours.

2. Appréciez l'état de la victime : présentez-vous et expliquez à la victime ce que vous allez faire afin de la rassurer. Vérifiez qu'elle est consciente et respire normalement. Le pronostic vital est souvent en jeu en cas d'altération de la conscience ou de la respiration. Ces éléments seront à transmettre aux secours.
3. Si vous avez besoin d'aide, alertez les services d'urgence.
4. Dispensez les gestes de premiers secours de façon calme et non précipitée.

Face à une victime inconsciente

Si la victime est inconsciente, et si sa poitrine se soulève régulièrement, il faut libérer les voies aériennes et la placer en position latérale de sécurité :

1. Vérifiez que la victime ne réagit pas.
2. Libérez les voies aériennes (cf. technique ci-dessous).
3. Vérifiez que la victime respire.
4. Tournez la victime sur le côté en position latérale de sécurité. (cf. technique ci-dessous).
5. Demandez à quelqu'un d'appeler les secours, allez-chercher de l'aide si vous êtes seul.
6. Vérifiez régulièrement la respiration de la victime jusqu'à l'arrivée des secours.

+ TECHNIQUE : LA LIBÉRATION DES VOIES AÉRIENNES

En cas de perte de conscience, les muscles sont relâchés, ce qui provoque une obstruction des voies aériennes par la chute de la langue dans le fond de la gorge. Ce risque peut être écarté en basculant la

tête de la victime en arrière et en soulevant son menton.

Desserrez si besoin le col, la cravate ou la ceinture de la victime. Placez une main sur le front de la victime et basculez délicatement sa tête vers l'arrière.

Dans un même temps, positionnez l'extrémité des doigts de l'autre main sous le bout du menton de la victime et soulevez celui-ci pour décoller la langue du fond de la gorge et dégager ainsi les voies aériennes.

N'exercez aucune pression sur la région molle située sous le menton pour ne pas entraver la respiration.

Vérifiez la respiration de la victime :

- Vérifiez que la poitrine se soulève et s'abaisse régulièrement.
- Écoutez les bruits de la respiration en approchant votre oreille de sa bouche.
- Essayez de sentir le souffle de sa respiration en plaçant votre joue près de sa bouche pendant 10 secondes.

+ TECHNIQUE : LA MISE EN POSITION LATÉRALE DE SÉCURITÉ (PLS)

1. Si la victime porte des lunettes, ôtez-les lui. Assurez-vous que ses jambes sont allongées côte à côte. Si ce n'est pas le cas, rapprochez-les délicatement l'une de l'autre de manière à les placer dans l'axe du corps.
2. Disposez le bras de la victime le plus proche de vous à angle droit de son corps. Pliez ensuite son coude tout en

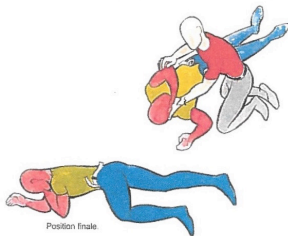
gardant la paume de sa main tournée vers le haut. Placez-vous à genoux ou en trépied à côté de la victime.

3. Saisissez l'autre bras de la victime d'une main, placez le dos de sa main contre son oreille, de votre côté. Maintenez la main de la victime pressée contre son oreille, paume contre paume.
4. Attrapez la jambe la plus éloignée de vous avec l'autre main, juste derrière le genou, et relevez-la tout en gardant le pied au sol. Placez-vous assez loin de la victime, au niveau de son thorax, pour pouvoir la tourner sur le côté vers vous, sans avoir à reculer.
5. Faites rouler la victime en tirant sur sa jambe jusqu'à ce que le genou touche le sol. Dégagez doucement votre main de sous la tête de la victime en maintenant son coude de votre autre main afin de ne pas entraîner sa main et d'éviter ainsi toute mobilisation de sa tête.
6. Ajustez la jambe située au-dessus de sorte que la hanche et le genou soient à angle droit.
7. Ouvrez la bouche de la victime d'une main, avec le pouce et l'index, sans mobiliser la tête, afin de permettre l'écoulement des liquides vers l'extérieur.

Demandez à quelqu'un d'appeler les secours ou bien allez chercher de l'aide si vous êtes seul.

Vérifiez régulièrement que la respiration est normale.

+ POSITION LATÉRALE DE SÉCURITÉ



© Fédération des secouristes français Croix blanche, illustration de Jean-Pierre Danard

Hémorragie externe

Lorsque le sang gicle ou coule de façon continue de la plaie, une pression doit être exercée directement sur celle-ci afin d'arrêter le saignement :

1. Évitez, si possible, tout contact avec le sang de la victime ; demandez-lui de comprimer elle-même sa blessure.
2. Sinon, exercez une pression directement sur la plaie avec vos mains protégées (gants jetables, sac plastique ou linge).
3. Allongez la victime en position horizontale.
4. Demandez à une personne présente d'alerter les secours ou faites-le vous-même
5. Si la plaie continue de saigner, comprimez-la encore plus fermement. Si cela ne suffit pas, que l'hémorragie massive concerne un membre (bras ou jambes) et que la vie du sujet

- est en jeu, envisagez de poser un garrot (voir technique).
6. Poursuivez la compression sur la plaie jusqu'à l'arrivée des secours.
 7. Si vous devez vous libérer (par exemple pour aller donner l'alerte), appliquez un tampon relais pour remplacer votre compression manuelle.
 8. Lavez-vous ou désinfectez-vous les mains après avoir effectué ces premiers secours.

+ TECHNIQUE : LA MISE EN PLACE D'UN TAMPON RELAIS

Le tissu mis à la place de la main doit être propre et recouvrir complètement la plaie qui saigne. La substitution de la compression manuelle par le tampon relais doit être effectuée le plus rapidement possible. Le lien appliqué sur le tampon doit être assez large pour le recouvrir entièrement et assez long pour faire au moins deux fois le tour du membre blessé. Le lien doit être suffisamment serré pour presser sur l'endroit qui saigne et éviter que le saignement ne reprenne.

Si le tampon relais n'arrête pas totalement l'hémorragie, posez un second tampon, posé sur le premier pour augmenter la compression. En cas d'échec, reprenez la compression manuelle.

+ HEMORRAGIES EXTREMES ET POSE DE GARROT

➔ *Ces conseils sont ceux de Christophe Talmet, secouriste et responsable de la formation pour la Croix-Rouge française.*

Face à une hémorragie externe importante, le premier réflexe doit toujours être d'appliquer un pansement compressif (hémostatique) d'urgence : il fonctionne comme un coussin comprimant la plaie qui doit être maintenu sur la peau par des bandes bien serrées.

Mais face à une hémorragie massive sur les membres (bras et jambes) que vous ne parvenez pas à juguler à l'aide d'un pansement compressif, si la vie du blessé est en jeu et que les secours ne sont pas à proximité – et uniquement dans ces cas d'extrême urgence – il faut poser un garrot qui stoppera l'afflux de sang vers la plaie.

Le garrot doit être un lien, large, en tissu suffisamment solide pour ne pas entamer la peau mais pouvoir comprimer la circulation sanguine. Il doit être posé juste au-dessus de la plaie afin que la surface du corps qui sera privée de sang soit la plus petite possible.

Pour nouer le garrot : pliez le lien en deux afin de former une boucle. Si la plaie est située au milieu du mollet, placez la boucle sous le genou du blessé, avec les deux extrémités du lien qui dépassent d'un côté. Maintenez alors l'un des brins de la boucle en place (en appuyant dessus avec votre propre genou par exemple), et passez l'autre brin par-dessus la jambe du blessé, jusque dans la boucle. Une fois que le brin est dans la boucle, tirez, serrez bien pour arrêter l'hémorragie. Récupérez l'autre extrémité du lien (maintenue en place par votre genou) et faites un nœud.

Il existe aussi le garrot tourniquet, où il suffit d'enfiler le lien et de tourner un bâton pour le serrer.

Attention :

- Une fois le garrot posé et l'hémorragie arrêtée, ne le desserrez sous aucun prétexte avant la prise en charge du blessé par un médecin.
- Notez immédiatement l'heure de pose du garrot et affichez-la bien visiblement sur le blessé (exemple : sur son front) car il s'agit d'une information vitale pour le chirurgien qui va recevoir la victime. Le principe universel est d'inscrire G (pour garrot) suivi de l'heure locale. Exemple : si vous avez posé le garrot à 14 h 30 heure locale, inscrivez G14:30.
- Ne posez pas de vêtement ni de couverture sur le garrot, car ainsi dissimulé, il risquerait de passer inaperçu et d'être retiré trop tard.
- En raison de l'hémorragie, le blessé risque de présenter des symptômes de détresse circulatoire (baisse de tension, pâleurs, sueurs froides). Allongez-le et rassurez-le.
- Ne donnez pas à boire au blessé car il va devoir être opéré. Mouillez-lui les lèvres si besoin.

Fractures

Face à une fracture, lorsqu'il n'y a pas de secours à proximité, le principe est d'immobiliser les articulations situées au-dessus et au-dessous de la fracture, avec le but de diminuer la douleur et prévenir la survenue de complications.

Exemple :

- Immobiliser le coude et le poignet pour une fracture de l'avant-bras
- Immobiliser le genou et la cheville pour une fracture de la jambe

Une immobilisation provisoire des membres est nécessaire chaque fois qu'une victime doit être mobilisée et que des moyens plus appropriés ne sont pas disponibles. Elle est réalisée avec :

- les vêtements du blessé : en l'absence de tout matériel, effectuer une immobilisation provisoire avec un vêtement (chemise, pull-over, veste, etc.) retourné et maintenu par une épingle ou mieux avec un lien (cravate, foulard, etc.),
- une ou des couvertures,
- une ou plusieurs écharpes triangulaires : un triangle de tissu non extensible (coton, toile, papier non tissé). La longueur au niveau de la base est de 1,2 mètre au minimum.

Face à la fracture d'un membre inférieur, il faudra :

- allonger la victime
- l'immobiliser avec soin : bandages et attelle rigide
- alerter les secours pour organiser son évacuation sur un brancard.

2. LE RISQUE TRAUMATIQUE : PRÉVENIR LES BLESSURES PSYCHOLOGIQUES

➔ *Cette introduction au traumatisme a été élaborée par le Dart Center (dartcenter.org), qui offre un soutien aux journalistes sur les questions liées au traumatisme.*

La prise de conscience du risque de traumatisme

Le traumatisme psychologique peut toucher tous les journalistes qui évoluent en zone dangereuse et/ou qui rendent compte d'événements impliquant des populations affligées par des deuils, des violences

ou des pertes graves. De récentes études le confirment : les professionnels des médias sont tout aussi susceptibles de développer des blessures psychiques que les soldats, les pompiers ou les autres témoins directs de tragédies. La prise de conscience de ce risque traumatique est essentielle pour garantir un travail journalistique efficace et indépendant. À défaut, la sécurité et la santé du reporter, son jugement professionnel, voire sa carrière, peuvent être affectés.

Qu'est-ce qu'un traumatisme psychologique ?

Les spécialistes de la santé mentale estiment qu'un événement peut être traumatique lorsqu'un individu éprouve un sentiment intense de peur, d'impuissance ou d'horreur après avoir été confronté à la mort ou à un risque de mort imminente, à de graves blessures ou à une menace d'atteinte à l'intégrité physique. Les bombardements, les agressions violentes, les viols, les tortures, les conséquences des catastrophes naturelles ou les accidents graves – situations que les reporters côtoient régulièrement – entrent dans cette catégorie.

La présence physique sur les lieux du drame n'est pas déterminante : l'exposition répétée à des images violentes, ou le fait de savoir qu'un proche a été confronté à une menace grave peut aussi, dans certains cas, causer un traumatisme psychologique.

Les réactions post-traumatiques trouvent leur origine dans un mécanisme naturel de défense. Face à ce qu'il perçoit être une menace, le cerveau sécrète des hormones, dont l'adrénaline. Mais chaque individu réagit différemment. Et ce mécanisme de défense et de survie peut notamment induire :

- Une hyper-vigilance avec une augmentation de l'acuité sensorielle.
- Des réponses de défense ou de fuite (augmentation de la fréquence cardiaque, sécheresse de la bouche, perte de

contrôle de l'intestin, sueurs, etc.).

- Un engourdissement et un sentiment de dissociation (l'individu a l'impression de voir l'événement se dérouler comme un film dont il ne fait pas partie).
- Une émotivité accrue.

Ces réactions sont normales et parfois nécessaires à la survie dans un environnement dangereux. Elles se dissipent généralement durant les quelques jours ou semaines après que le danger soit passé. Il arrive cependant que ces réactions, et l'angoisse qui les accompagne, persistent. Le sujet peut se sentir transformé par l'épreuve qu'il a subie et développer des symptômes spécifiques :

- Souvenirs intrusifs : cauchemars, flash-back et autres rappels de l'événement traumatisant.
- Corps « en alerte » : rythme cardiaque élevé, sueurs nocturnes, etc.
- Hyperréactivité face aux événements quotidiens, problèmes de concentration, irritabilité, accès inhabituels de colère ou de rage.
- Émoussement de la réactivité et des émotions, repli sur soi.
- Intolérance à certaines perceptions sensorielles (bruits, odeurs, images...) et/ou réactions d'évitement de tout ce qui rappelle l'événement traumatisant.

Si ces troubles persistent un mois après le retour du journaliste d'une mission à risques, ils peuvent révéler de possibles blessures psychologiques (remarque : pour les journalistes locaux vivant dans la menace permanente, il est plus difficile d'identifier les premiers symptômes). Les psychologues définissent « l'état de stress post-traumatique » (ESPT ou PTSD en anglais) comme un état associant intrusion, hyperéveil et émoussement des affects. Mais d'autres troubles du comportement peuvent apparaître :

évolution sur le mode dépressif, angoisse récurrente, abus d'alcool ou de drogue, etc.

Il est impossible de prévoir la survenue des troubles. Même les reporters expérimentés, considérés comme solides sur le plan émotionnel par leurs collègues, peuvent un jour être concernés. Cependant, l'ESPT n'est pas une fatalité. Il existe des prises en charge efficaces, et des études montrent que l'individu peut renforcer sa capacité à y faire face, moyennant quelques précautions.

Se protéger

➔ *Les journalistes peuvent mettre en œuvre certaines mesures pratiques avant, pendant et après chaque mission à risques.*

Avant de partir en mission :

- Préparez-vous : se préparer minutieusement à une mission à risques, que ce soit en suivant des formations, en s'initiant aux risques psycho-traumatiques, en se familiarisant autant que possible avec l'histoire et la culture de la région de destination – permet de réduire le stress et d'augmenter sa capacité d'adaptation à l'impact traumatique.
- Identifiez vos alliés : contactez des personnes sur le terrain, afin que votre réseau soit déjà en place. Les confrères, les travailleurs humanitaires peuvent notamment vous apporter un soutien précieux, en particulier si vous partez seul en mission.
- Préparez-vous physiquement : une bonne condition physique favorise une meilleure résistance au stress.
- Ne négligez pas votre vie personnelle : passez du temps avec votre famille, vos amis et vos proches. Mettez de l'ordre dans

vos finances et assurez-vous de communiquer à vos proches les détails concernant votre assurance-vie, votre testament, etc. Cela vous évitera d'angoisser, une fois en mission, de n'avoir pas réglé ces questions. Et si possible, faites un peu de rangement chez vous avant de partir : retrouver un logement propre, ordonné et dans lequel vous vous sentez bien rendra les choses plus faciles à votre retour de mission.

- Soyez sûr de vouloir partir : s'exposer de manière répétée à des événements dangereux ou traumatisants sans se reposer suffisamment au préalable augmente le risque d'ESPT. Si vous vous sentez contraint de partir, si vous avez le sentiment que ce n'est pas le bon moment, ou si vous n'êtes simplement pas prêt sur le plan émotionnel, envisagez de refuser la mission.

Pendant la mission :

- **Prenez soin de votre corps :**
 - Mangez et dormez bien.
 - Faites de l'exercice : 30 minutes d'étirement musculaire ou de marche suffisent.
 - Buvez de l'eau : la déshydratation nuit aux fonctions cérébrales.
 - Surveillez votre consommation d'alcool, qui favorise les cauchemars et flash-back.
 - Attention aux stimulants : la caféine fait grimper le taux d'adrénaline.
- **Prenez en compte vos besoins affectifs :**
 - Adoptez des rituels quotidiens pour décompresser : lire, faire de l'exercice, bricoler, etc.
 - Soyez à l'écoute de ce que vous ressentez : confiez-vous ou essayez de tenir un journal.

- Ne sous-estimez jamais l'importance du rire.
 - Essayez la respiration profonde, surtout si vous êtes angoissé : inspirez lentement en faisant gonfler votre diaphragme, marquez une pause et expirez plus lentement encore.
 - Efforcez-vous de voir les situations négatives sous un angle positif : sans ignorer ce qu'il s'est passé, il faut inclure dans le compte-rendu les éventuels aspects positifs. Ressasser les échecs rend vulnérable ; concentrez vos efforts sur ce que vous pourrez mener à bien.
- **Soyez à l'écoute des autres :**
 - Le fait d'entretenir des relations sociales est l'un des facteurs les plus protecteurs face au risque de syndrome post-traumatique : cela implique de s'ouvrir aux autres, d'accepter de donner comme de recevoir du soutien.
 - Veillez à conserver une attitude compréhensive, positive et solidaire.
 - Soyez à l'écoute, sans forcer les autres à partager ce qu'ils ressentent ni tirer des conclusions hâtives sur ce qu'ils paraissent ressentir : chacun gère ses émotions à sa façon, en fonction notamment de sa culture ou son éducation.
 - Accordez-vous et donnez à vos collègues suffisamment de temps pour se remettre d'une situation éprouvante. Si une personne a du mal à faire face, conseillez-lui de se concentrer sur des tâches simples plutôt que d'arrêter complètement de travailler.

- Comprenez vos sources : être conscient de l'impact que peut avoir un événement traumatisant sur les individus peut vous éviter des erreurs journalistiques. Certaines victimes que vous interrogez sont si touchées que leurs témoignages contiennent des erreurs dont elles n'ont pas conscience ; d'autres ont des souvenirs d'une précision quasi photographique.

Après la mission :

Laisser la mission derrière soi est souvent ce qu'il y a de plus difficile. Les reportages qui suivent peuvent sembler futiles. Parfois, le journaliste se sent coupable de laisser derrière lui des gens qui sont toujours en danger ou dans le besoin. Ces réactions sont courantes et il peut être utile d'en parler. Mais partager ce que l'on a vécu avec des personnes extérieures peut aussi poser problème. Certains pourront mettre rapidement fin à une discussion qui leur est pénible ; d'autres minimiseront les faits ; tout le monde ne saura pas écouter... En outre, le journaliste peut lui-même hésiter à parler de sujets qui pourraient pousser sa famille ou ses amis à s'inquiéter de sa sécurité.



Voici donc quelques conseils pour mieux gérer l'après-mission :

- Avant de rentrer à la maison, certains journalistes suggèrent de prendre un ou deux jours de congé pour « décompresser » (dans ce cas, expliquez-en bien les raisons à vos proches).
- Si vous êtes resté en mission pendant une longue période, des choses peuvent avoir changé dans la vie de votre entourage et vous ne retrouverez peut-être pas les choses telles que vous les aviez laissées à votre départ. Si penser à la vie que l'on a chez soi est motivant en mission, mieux vaut rester réaliste quant à ce que l'on espère trouver au retour.

- Tissez des liens avec des personnes ayant vécu des expériences semblables et avec lesquelles vous pourrez discuter ou simplement vous détendre sans avoir à vous expliquer.
- Faites le bilan de votre situation personnelle et de votre état psychologique. Il n'est jamais trop tard pour se faire aider.

Travailler avec des images violentes

Les photos et vidéos de zones de guerre, de scènes de crime et de catastrophes naturelles sont souvent violentes et éprouvantes. Et la multiplication des images haute-définition au cours des dix dernières années a significativement accru le volume des contenus visuels explicites et choquants parvenant aux rédactions, qu'il s'agisse d'images tournées par des professionnels des médias ou mises en ligne par des particuliers sur les réseaux sociaux.

Même quand il se trouve loin des évènements en question, quand un individu est confronté quotidiennement à des images violentes et dérangeantes, il peut ressentir du dégoût, de l'anxiété et de l'impuissance. Les images peuvent s'immiscer dans ses pensées, dans son sommeil.



Voici donc six conseils pratiques que les professionnels des médias peuvent appliquer pour réduire le risque traumatique lié au visionnage d'images violentes :

1. Considérez les images violentes comme une forme de radiation, une substance toxique dont l'effet nocif dépend de la dose à laquelle vous êtes exposé. Les journalistes, comme les travailleurs humanitaires ou les ouvriers du nucléaire, ont

certes un travail à effectuer, mais ils doivent prendre certaines mesures pour éviter de s'exposer inutilement au risque.

2. Évitez donc autant que possible de vous exposer inutilement aux images de manière répétée ou en boucle. Revoyez vos procédures de classement et d'identification afin d'éviter au maximum les visionnages multiples : prenez des notes détaillées dès le premier visionnage, en particulier des éléments distinctifs qui vous permettront d'authentifier l'image ou la vidéo en la comparant à d'autres sources. Et ne soumettez jamais des images éprouvantes à un collègue sans l'avoir au préalable averti de leur contenu.
3. Trouvez des moyens d'insérer de la distance entre vous et l'image. Certaines personnes trouvent ainsi utile de se concentrer sur certains détails, par exemple les vêtements, et d'en éviter d'autres, notamment les visages. Envisagez d'appliquer temporairement un cache/masque sur les parties les plus éprouvantes de l'image.
4. Essayez d'ajuster le cadre de visionnage : réduire la taille de la fenêtre (éviter le plein écran), baisser la luminosité ou la résolution peuvent réduire l'impact d'une image dans votre esprit. Quand c'est possible, coupez le son – c'est souvent l'élément le plus traumatisant.
5. Faites fréquemment des pauses et éloignez-vous de votre écran. Étirez-vous, dégourdissez-vous les jambes, sortez prendre l'air ou contemplez quelque chose d'agréable. Évitez tout particulièrement de travailler sur des images éprouvantes avant d'aller vous coucher.

6. Protégez-vous. Vous pourriez vous sentir moralement obligé de redoubler d'efforts et d'investissement lorsque vous travaillez sur un sujet important, mais il est important pour votre santé psychique de conserver un espace de respiration et de paix hors de votre travail.

➔ NOTE À L'ATTENTION DES RÉDACTEURS EN CHEF

Selon l'Association américaine de psychologie, les études montrent que les femmes ont deux fois plus de chance que les hommes de développer un syndrome post-traumatique. De même, ce syndrome dure plus longtemps chez elles et elles font preuve d'une plus grande sensibilité lorsqu'un stimulus leur rappelle ce traumatisme. « Les conséquences négatives sont plus fréquentes chez les femmes, qui hésitent souvent à chercher de l'aide sous forme d'un traitement mental ou psychologique. Les survivantes peuvent attendre des années avant de recevoir de l'aide, tandis que d'autres n'en bénéficient jamais », souligne l'Association. Cela ne peut qu'être vrai pour les femmes reporters, qui, dans le cadre de leur travail sur le terrain, doivent faire face à des situations traumatisantes, incluant la violence sexuelle, directe ou dont elles peuvent être témoins. En outre, comme les autres femmes, les femmes reporters répugnent à parler de ce genre d'expérience, pour des raisons de discrétion (en particulier en cas de violence sexuelle) ou par peur de donner l'impression qu'elles ne sont pas « à la hauteur ». En effet, plus que les hommes, elles ont tendance à ressentir la pression d'être « performantes » au travail en permanence. Pour bénéficier de ressources et d'informations utiles, contacter le Dart Center : www.dartcenter.org.

TÉMOIGNAGES

■ TRAVAILLER EN ZONES DE CONFLITS, CE QU'IL FAUT SAVOIR, APPRÉHENDER ET COMPRENDRE

Lorsque les journalistes, indépendants, membres d'une rédaction ou d'une agence de presse, vivent ou doivent se rendre dans des zones de conflits, les risques d'exercer leur métier sont plus que palpables. Il est essentiel de se préparer et de ne jamais sous-estimer la difficulté de ces missions.

Dix journalistes témoignent de leurs expériences et transmettent leurs conseils. Rencontres.

➔ **« TOUT DOIT AVOIR ÉTÉ SOIGNEUSEMENT PRÉPARÉ EN AMONT »**
IQBAL KHATTAK, JOURNALISTE ET CORRESPONDANT RSF AU PAKISTAN

« Avant de vous rendre dans une zone à risques, posez-vous les questions suivantes : êtes-vous suffisamment formé pour affronter toutes situations susceptibles de se présenter au cours de votre mission ? Connaissez-vous suffisamment la région, les acteurs du conflit ? Quels protocoles avez-vous mis en place pour gérer les difficultés que vous pourriez rencontrer ? Tout cela doit avoir été soigneusement préparé en amont. Il est également essentiel de tenir informé, chaque jour, votre responsable de vos projets quotidiens et de la façon dont vous reprendrez contact.

Vous devez également parfaitement connaître les traditions de la région dans laquelle vous vous rendez. Si vous n'y êtes pas sensible, vous pourriez avoir de sérieux ennuis. Il est important de se familiariser autant que possible avec les tenues et les coutumes locales, et d'adapter son langage.

Enfin, si vous prévoyez de vous rendre dans une zone de conflits à hauts risques, vous devez savoir quel groupe contrôle la zone, et lui demander l'autorisation d'y pénétrer. S'il y a plus d'un groupe qui revendiquent l'appartenance, vous devez être extrêmement prudent face aux rivalités entre factions afin d'éviter d'être pris en étau. »

➔ « NE FAITES CONFIANCE À PERSONNE »

STÉPHANIE PEREZ, GRAND REPORTER À FRANCE 2

« Il faut beaucoup se documenter. Appelez les collègues ou les confrères sur place afin de récupérer leurs conseils et se faire recommander un fixeur. Contactez aussi des diplomates, notamment l'ambassade de France qui peut transmettre "une photographie du pays" à l'instant où vous vous y rendez. En termes de tenue vestimentaire, (lorsque l'on est une femme), est d'être la plus neutre possible : pantalon large, grande chemise ou tunique floue, pas de formes apparentes. Il est également important de rester en équipe avec, si possible, un collègue masculin dont la simple présence pourra intimider les éventuels harceleurs.

Ne faites confiance à personne : ne vous livrez pas, ne vous laissez pas aller un soir aux confidences. Même la personne en apparence sympathique peut se retourner contre vous. Ne dites jamais au chauffeur, la veille au soir, où vous vous rendez le lendemain, il pourrait avoir le temps de prévenir des gens autour de lui. Attendez toujours d'être dans la voiture pour lui dire où vous allez, et ne lui donnez pas le programme complet de la journée, mais le planning heure par heure. Il faut aussi savoir écouter son fixeur qui connaît le pays. S'il vous dit : « On fait demi-tour », parce qu'il a senti que les choses tournent au vinaigre, il ne faut pas tenter le diable.

Dans une manifestation violente ou des émeutes, prévoyez un casque contre les jets de pierre. Ne vous embarquez surtout pas dans des petites ruelles et repérez bien les grands axes par lesquels vous pourrez sortir, ainsi que des commerces où se réfugier si besoin. »

**➔ « JE PARS DU PRINCIPE QU'ON EST ÉCOUTÉ ET SURVEILLÉ »
CHRISTOPHE BOLTANSKI, GRAND REPORTER À L'OBS**

« Ce qui est essentiel dans toutes les zones dangereuses, c'est le fixeur, celui qui va vous servir de traducteur, mais aussi vous prévenir des dangers. Il faut vraiment choisir quelqu'un en qui l'on a confiance. Il est également important d'avoir un bon chauffeur et une bonne voiture. Si elle tombe en panne, c'est très problématique. Et si c'est au mauvais endroit, ça l'est encore plus. Il vaut mieux ne pas faire d'économies sur ce point.

En matière de cybersécurité, je pars du principe qu'on est écouté et surveillé. Le mieux, donc, est encore de mettre les choses compromettantes sur des clés USB que l'on laisse chez soi avant de partir, et, en reportage, de toujours garder sur soi son carnet. On peut aussi trouver des mots codés ou des pseudos pour protéger ses sources. Quand il y a des risques d'enlèvement, comme à Bagdad, il est conseillé de ne pas prendre de rendez-vous à l'avance, d'arriver sans se faire annoncer. Quand vous interrogez quelqu'un, évitez de rester trop longtemps au même endroit : au bout d'une demi-heure, il vaut mieux partir. Parfois, il faut juste faire confiance à son flair, et lorsque l'on n'est pas totalement à l'aise, on se dit : « J'en ai assez, je pars », et on n'en fait pas trop.

Pour maintenir une vie de famille stable au fil des missions, je pense qu'il faut en parler avec ses enfants, les rassurer, leur envoyer des photos de l'endroit où l'on est, leur montrer l'hôtel, la chambre, les gens que l'on côtoie – du moins quand on peut le faire, afin de dédramatiser. »

➔ **« UNE COMMUNAUTÉ FACEBOOK SECRÈTE POUR LES JOURNALISTES » OKSANA ROMANIUK, CORRESPONDANTE RSF EN UKRAÏNE ET DIRECTRICE DE L'ONG UKRAÏNIENNE INSTITUTE OF MASS INFORMATION (IMI)**

« Lors des manifestations violentes de la place Maïdan à Kiev, nous avons initialement conseillé aux journalistes locaux de se démarquer à l'aide d'un emblème orange. Mais, très vite, nous réalisons qu'ils sont visés par les policiers. Nous décidons donc de fabriquer des autocollants en noir et blanc avec le mot « PRESS » écrit en anglais, et demandons aux journalistes de les porter sur leurs casques et leurs blousons. La police craint alors de les toucher. Il pourrait, en effet, s'agir de correspondants étrangers, et ils veulent éviter les ennuis... Cette identification les a ainsi protégés. Elle doit, pour autant, être amovible, comme un autocollant, surtout si l'on se trouve dans une foule hostile à la profession.

Au début de ces manifestations, nous avons des casques de chantier. Mais s'ils peuvent vous protéger d'un jet de pierre, ils ne tiennent pas bien. Alors, avec l'aide de RSF, nous avons acheté des casques de snowboard. C'est la solution idéale, car ils protègent aussi bien des balles en caoutchouc que des pierres. Nous avons également des lunettes balistiques ainsi que des masques contre les gaz lacrymogènes.

Enfin, nous utilisons une communauté Facebook secrète pour les

journalistes : via leurs smartphones, ceux-ci pouvaient s'informer les uns les autres de leurs positions, envoyer des alertes et voler au secours d'un collègue en danger. »

➔ « **NE JAMAIS PARTIR SEUL** »

**PAUL-STÉPHANE MANIER, JOURNALISTE TV, DOCUMENTARISTE
ET MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RSF**

« Si j'ai un seul conseil à donner, c'est de ne jamais partir seul ; de toujours être embedded (embarqué) par quelqu'un et de lui confier sa sécurité – que ce soit une armée ou un groupe rebelle. Si vous sentez que les autorités font tout pour vous empêcher d'aller sur le théâtre des opérations, à ce moment-là, vous pouvez prendre le risque d'y aller malgré tout. Mais il vaut mieux alors trouver un moyen de prévenir la partie d'en face que vous allez passer, de façon à ce qu'ils ne vous prennent pas pour quelqu'un qui vient livrer des armes déguisé en journaliste.

Face à des combattants qui vous coupent la route et sont prêts à vous tuer pour votre montre, il faut faire profil bas, ne pas jouer au plus malin. Être patient. Quand on est retenu contre son gré, on ne sait pas combien de temps cela va durer. Il faut coopérer. La seule chose qu'il ne faut pas donner, ce sont les noms et les adresses de ceux qui peuvent souffrir de cette situation. Il faut apprendre le plus de choses par cœur et avoir peu de numéros de téléphone dans son carnet. Laissez son ordinateur et son smartphone derrière soi et sortir avec quasiment rien.

Un jour, en plein milieu d'un reportage, tout se passait si bien qu'une alarme a sonné dans ma tête et m'a dit : "Attention, tu as épuisé ton capital chance." C'est là que j'ai arrêté le reportage de guerre. Je ne saurais jamais si mon instinct m'a donné raison ou tort, mais je suis toujours là, c'est déjà ça ! »

➔ « IL FAUT AVOIR UN MENTAL FORT »

MARTINE LAROCHE-JOUBERT, GRAND REPORTER À FRANCE 2

« La plupart du temps, les zones de conflits sont des endroits complètement imprévisibles. Il faut donc partir avec un JRI avec qui l'on s'entend bien, qui a la même appréhension du danger. Quelqu'un en qui l'on a confiance et sur qui l'on pourra compter en cas d'accident. Il ne faut surtout pas que l'un force l'autre, cela peut vraiment mal tourner. Il faut aussi avoir de bonnes chaussures et un bon entraînement physique, ça ne s'improvise pas de courir.

Quand je vais en Syrie, non seulement mon smartphone est éteint, mais je le laisse de l'autre côté de la frontière, en Turquie, pour ne pas être repérée par un signal que les troupes de Bachar Al-Assad – aidées par les Russes – sont sans doute capables de détecter. Et si j'utilise un téléphone satellite pour contacter ma rédaction, cela dure à peine 10 secondes : «Ça va», et je raccroche.

Ce qu'il y a de plus important, je pense, c'est la question du mental. Quand cela devient très dangereux, il est normal d'avoir peur. La peur peut vous faire bien réagir. En revanche, il ne faut pas paniquer. Cela a quelque chose de contagieux qui vous amène toujours à prendre de mauvaises décisions. Il faut donc avoir un mental fort et être avec des gens qui ont un mental fort. Il arrive de devoir rester des heures caché quelque part, sans pouvoir bouger. Il faut savoir attendre, ne pas paniquer. »

**➔ « EN CAPTIVITÉ, IL FAUT BRISER LA GLACE AVEC SES GEÔLIERS »
MARTIN SCHIBBYE, JOURNALISTE SUÉDOIS FREELANCE,
EMPRISONNÉ 438 JOURS EN ÉTHIOPIE**

« Il faut toujours avoir un plan et se préparer au pire. Quand mon photographe et moi avons été arrêtés en Éthiopie au cours d'un reportage sur un groupe de rebelles indépendantistes, nous avions auparavant convenu d'un protocole : nous devions appeler un proche tous les jours, et si nous perdions le contact, cette personne lançait l'alerte. Cela a fonctionné. Quand elle a appris que nous avons été arrêtés, elle a aussitôt changé les mots de passe de nos adresses e-mails et de nos comptes sur les réseaux sociaux. C'est ce que nous avons convenu ensemble avant de partir afin de ne pouvoir révéler quoi que ce soit lors d'une interrogation musclée.

En captivité, il faut avant tout chercher à briser la glace avec ses geôliers et les amener à nous voir comme un être humain. Plaisanter sans remettre en cause leur autorité, tout en coopérant. Ce que l'on a fait dès notre arrestation a été de parler de football : c'est vraiment une langue universelle, surtout quand on vient de Suède et que l'on parle de Zlatan Ibrahimovic !

Enfin, on peut vous humilier, vous torturer, mais pas décider de qui vous êtes, un journaliste. Et si vous prenez de la distance, vous pourrez réfléchir à la manière dont vous raconterez votre histoire. Trouvez un stylo et du papier, prenez des notes et cachez-les. Faites de l'exercice, même dans une cellule étroite. Vous pouvez sauter, marcher en traçant des huit – pour éviter le tournis –, réciter des poèmes et des chansons pour vous donner du courage. »

➔ « QUAND ON EST MENACÉ, IL EST IMPORTANT DE SE CRÉER UN RÉSEAU INTERNATIONAL DE SOUTIEN »
DINAMEZA, JOURNALISTE D'INVESTIGATION ET CORRESPONDANTE RSF AU HONDURAS

« Au Honduras, la liberté d'expression est faible et les journalistes sont réprimés. Mon quotidien est sous surveillance. Je reçois régulièrement des menaces de mort, ma famille elle-même est menacée. Ma voiture a été sabotée, notre avocat a été assassiné, j'ai dû déménager plusieurs fois. La sécurité représente la moitié du budget de ma famille. C'est très dur à vivre, mais comment pourrais-je laisser mon pays dans cet état à mes enfants ? C'est ce qui me fait tenir.

Pour me protéger, je ne suis jamais seule. J'ai des hommes armés devant chez moi. Je ne fixe jamais de rendez-vous par e-mail ou par téléphone, j'enlève la batterie de mon portable avant de m'y rendre et je ne vais sur place qu'après avoir vérifié que je ne suis pas suivie. Je fixe les rendez-vous suivants en face à face uniquement. Au préalable, je me renseigne bien sur le profil de la personne que je m'apprête à rencontrer, pour éviter les pièges, mais aussi pour savoir dans quelle mesure cette personne se met en danger en me parlant. Il faut toujours être conscient du risque que l'on encourt et que l'on fait courir à nos contacts. Je chiffre mes données et je les enregistre sur plusieurs cartes mémoires cachées dans des endroits sûrs.

Quand on est menacé, il est important de se créer un réseau international de soutien pour gagner en visibilité et être protégé. Quand on se sent trop en danger, il faut envisager de partir, de se former, par exemple, à la cybersécurité, et de se trouver des alliés pour ensuite mieux revenir. »

➔ « IL FAUT TOUJOURS ÊTRE EXTRÊMEMENT ATTENTIF À SON ENVIRONNEMENT »
EMMANUEL SÉROT, JOURNALISTE EN CHARGE DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ À L'AFP

« La sécurité passe par l'équipe. Comme disent nos formateurs: "Seul, tu vas plus vite, mais en groupe, tu vas plus loin !" En général, nous nous déplaçons en équipes composées de journalistes — texte, photo et vidéo — accompagnés d'un chauffeur et d'un fixeur. Quand cela s'avère nécessaire, nous nommons un référent sécurité, qui n'est pas forcément la personne la plus expérimentée, mais celle qui connaît le mieux le terrain, qui parle la langue. Dans ce cas, l'équipe, chaque matin, fait un point sécurité, le fixeur a son mot à dire, et la rédaction est prévenue.

À l'approche d'un check point dont on se méfie, il y a parfois un très court moment où il est encore temps de faire demi-tour et de s'en sortir. C'est pourquoi, il faut toujours être extrêmement attentif à son environnement. Toute situation anormale, comme, par exemple, une route soudainement déserte, un fort trafic dans l'autre sens, des attroupements inhabituels, des voitures immobilisées..., peut être le signe que plus loin il y a un problème. Cela doit nous alerter avant que les gardes d'un éventuel check point nous aient vus.

En situation de danger, nous recommandons toujours d'activer l'alerte du système de tracking dont sont systématiquement munis nos journalistes à l'AFP travaillant en zone sensible. Savoir que la rédaction en chef est prévenue peut d'ailleurs changer la façon dont nous gérons une situation difficile. »

➔ **« FAIRE PREUVE D'HUMILITÉ ET DE RESPECT »**

**ALAIN MINGAM, JOURNALISTE-PHOTOGRAPHE ET MEMBRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RSF**

« Le journaliste n'est pas qu'un simple témoin, il est aussi une cible privilégiée pour des questions d'argent et de plus en plus pour des raisons politiques. Il doit donc être très prudent quand il utilise son téléphone portable car la géolocalisation permet d'être très vite repéré.

La protection de ses sources et le codage de ses données sont des éléments fondamentaux pour ne pas mettre en danger ses contacts. Pour les freelance, attention à la course à la reconnaissance et à l'adrénaline qui peuvent pousser à se mettre en danger ! La crise de la presse et la concurrence d'une extrême violence entre les journalistes les poussent parfois à prendre des risques démesurés et à devenir ainsi plus vulnérables.

Mon dernier conseil est de faire preuve d'humilité, de respect, de suivre les convenances et les coutumes du pays dans lequel on se trouve. La condescendance et le mépris ne font que mettre en danger le journaliste et l'ensemble de ses confrères. »

ANNEXES

■ ANNEXE I : TEXTES DE RÉFÉRENCE SUR LA PROTECTION DES JOURNALISTES EN ZONES DE CONFLIT

Comme pour le personnel humanitaire, des dispositions spécifiques du droit international consacrent l'immunité des journalistes en période de conflit armé. En vertu de l'article 79 du premier Protocole additionnel aux Conventions de Genève, qui codifie une règle coutumière, les journalistes en zone de conflit doivent être considérés comme des civils et protégés en tant que tels à condition de ne pas prendre part aux hostilités.

La résolution 2222, adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies le 27 mai 2015 pour prolonger et renforcer la résolution 1738 de 2006, rappelle à toutes les parties à un conflit armé les obligations qui leur incombent en matière de respect et de protection des professionnels des médias contre toutes formes de violence. L'Assemblée générale des Nations unies s'est également emparée du sujet dans ses résolutions 68/163 du 18 décembre 2013 et 69/185 du 18 décembre 2014, condamnant les violences contre les journalistes et exhortant les États membres à œuvrer pour prévenir celles-ci.

➔ **Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), 8 juin 1977**

Article 79 - Mesures de protection des journalistes

1. Les journalistes qui accomplissent des missions professionnelles périlleuses dans des zones de conflit armé seront considérés comme des personnes civiles au sens de l'article 50, paragraphe 1.

2. Ils seront protégés en tant que tels conformément aux Conventions et au présent Protocole, à la condition de n'entreprendre aucune action qui porte atteinte à leur statut de personnes civiles et sans préjudice du droit des correspondants de guerre accrédités auprès des forces armées de bénéficier du statut prévu par l'article 4 A.4 de la III^e Convention.
3. Ils pourront obtenir une carte d'identité conforme au modèle joint à l'annexe II du présent Protocole. Cette carte, qui sera délivrée par le gouvernement de l'État dont ils sont les ressortissants, ou sur le territoire duquel ils résident ou dans lequel se trouve l'agence ou l'organe de presse qui les emploie, attestera de la qualité de journaliste de son détenteur.

➔ Résolution 2222 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU du 27 mai 2015

Le Conseil de sécurité, (...) Reconnaissant que du fait de leur travail, les journalistes, les professionnels des médias et les membres du personnel associé sont souvent exposés à des risques particuliers, tels que l'intimidation, le harcèlement et la violence, en période de conflit armé,

(...) Gravement préoccupé par la fréquence des actes de violence perpétrés dans de nombreuses régions du monde contre des journalistes, des professionnels des médias et des membres du personnel associé dans les conflits armés, en particulier les attaques délibérées commises en violation du droit international humanitaire,

(...) Constatant également les risques particuliers auxquels les femmes journalistes, les professionnelles des médias et les femmes qui font partie du personnel associé sont exposées dans leur travail et soulignant, dans ce contexte, qu'il importe de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les mesures visant à assurer leur sécurité en période de conflit armé, (...)

1. Condamne toutes les formes de violations et d'atteintes commises contre des journalistes, des professionnels des médias et des membres du personnel associé en période de conflit armé et demande à toutes les parties à des conflits armés de mettre fin à de telles pratiques ;

2. Affirme que l'activité de médias libres, indépendants et impartiaux constitue un des fondements d'une société démocratique et, de ce fait, peut contribuer à la protection des civils ;

(...) 4. Condamne fermement la persistance de l'impunité des auteurs de violations et d'atteintes commises à l'encontre de journalistes, de professionnels des médias et de membres du personnel associé en période de conflit armé, laquelle impunité peut contribuer à la répétition de ces crimes ;

5. Souligne que les États sont tenus de s'acquitter de l'obligation que leur fait le droit international de mettre fin à l'impunité et de traduire en justice quiconque est responsable de violations graves du droit international humanitaire ;

(...) 8. Demande instamment la libération immédiate et sans condition des journalistes, des professionnels des médias et des membres du personnel associé qui ont été enlevés ou pris en otage pendant un conflit armé ;

9. Demande également instamment à toutes les parties concernées, en période de conflit armé, de respecter l'indépendance professionnelle et les droits des journalistes, des professionnels des médias et des membres du personnel associé, en tant que civils ;

10. Rappelle que le matériel et les installations des médias sont des biens de caractère civil et, en tant que tels, ne doivent être l'objet ni d'attaques ni de représailles, tant qu'ils ne constituent pas des cibles militaires ;

11. Reconnaît que l'éducation et la formation au droit international humanitaire peuvent jouer un rôle important en concourant à l'action menée pour prévenir et faire cesser les attaques contre les civils touchés par les conflits armés, y compris les journalistes, les professionnels des médias et les membres du personnel associé ;

12. Souligne que les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations unies doivent, lorsqu'il y a lieu, inclure dans les rapports qu'elles doivent établir des informations précises sur les actes de violence perpétrés contre des journalistes, des professionnels des médias et des membres du personnel associé en période de conflit armé ;

13. Demande instamment à toutes les parties aux conflits armés de tout faire pour empêcher que des violations du droit international humanitaire soient commises à l'encontre de civils, y compris les journalistes, les professionnels des médias et les membres du personnel associé ;

14. Demande aux États membres d'instaurer et de préserver, en droit et en fait, des conditions de sécurité permettant aux journalistes, aux professionnels des médias et aux membres du personnel associé de faire leur travail de façon indépendante et sans ingérence excessive en période de conflit armé ;

(...) 19. Prie le Secrétaire général d'inclure systématiquement dans ses rapports sur la protection des civils en période de conflit armé une sous-section sur la sûreté et la sécurité des journalistes, des professionnels des médias et des membres du personnel associé, indiquant notamment les mesures prises pour les protéger en cas de menace imminente, et de veiller à ce que des informations sur les attaques et violences perpétrées contre des journalistes, des professionnels des médias et des membres du personnel associé et sur les mesures préventives prises pour empêcher les faits de ce type soient communiquées à part dans les rapports sur la situation dans tel ou tel pays.

➔ **Résolution 69/185 de l'Assemblée générale des Nations unies du 18 décembre 2014, sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité**

L'Assemblée générale, (...) consciente que le journalisme est en perpétuelle évolution du fait qu'il se nourrit de l'ensemble des contributions des médias, des particuliers et des diverses organisations qui cherchent, reçoivent et transmettent des informations et des idées de toute nature, sur Internet ou ailleurs, exerçant par là leur liberté d'opinion et d'expression, conformément à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et concourant ainsi à façonner le débat public,

(...) Profondément préoccupée par toutes les violations des droits de l'homme et atteintes commises contre la sécurité des journalistes, notamment les homicides, les actes de torture, les disparitions forcées, les arrestations et détentions arbitraires, les expulsions, les actes d'intimidation, le harcèlement, les menaces et autres formes de violence,

Se déclarant gravement préoccupée par l'augmentation du nombre de journalistes et de membres des médias qui ont été tués ou détenus ces dernières années uniquement en raison de leur profession,

Se déclarant gravement préoccupée également par la menace croissante que représentent pour la sécurité des journalistes les acteurs non étatiques, notamment les groupes terroristes et les organisations criminelles,

Consciente des risques spécifiques auxquels sont exposées les femmes journalistes dans l'exercice de leur profession, et soulignant, à ce sujet, l'importance d'adopter une démarche différenciée en fonction du sexe lorsque l'on examine les mesures à prendre pour assurer la sécurité des journalistes,

Consciente également du risque particulier que courent les journalistes d'être la cible d'une surveillance illégale ou arbitraire ou de voir leurs communications interceptées, en violation de leurs droits au respect de la vie privée et à la liberté d'expression,

1. Condamne sans équivoque toutes les attaques et actes de violence visant les journalistes et les membres des médias, comme la torture, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les arrestations et détentions arbitraires, ainsi que les actes d'intimidation et le harcèlement, dans les situations de conflit aussi bien qu'en temps de paix ;
2. Condamne fermement l'impunité qui entoure les attaques et actes de violence visant les journalistes, et se déclare vivement préoccupée par le fait que la grande majorité de ces crimes restent impunis, ce qui contribue à leur récurrence ;
3. Demande instamment la libération immédiate des journalistes et membres des médias qui ont été pris en otage ou sont victimes de disparition forcée ;
4. Encourage les États à saisir l'occasion de la proclamation du 2 novembre comme Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes pour appeler l'attention sur la question de la sécurité des journalistes et lancer des initiatives concrètes à cet égard ;
5. (...) Exhorte les États membres à faire tout leur possible pour prévenir les actes de violence, les menaces et les attaques visant les journalistes et les membres des médias, à veiller à ce que les responsabilités soient établies en diligentant une enquête impartiale, approfondie, indépendante et efficace chaque fois que sont rapportés des actes de violence, des menaces et des attaques visant des journalistes et des membres des médias se trouvant dans une

zone relevant de leur juridiction, à traduire en justice les auteurs de tels crimes, y compris ceux qui en ordonnent la commission, participent à une entente en vue de les commettre, aident ou incitent à les commettre ou les dissimulent, et à s'assurer que les victimes et leur famille disposent de recours appropriés ;

6. Demande aux États d'instaurer et de préserver, en droit et en fait, des conditions de sécurité permettant aux journalistes de faire leur travail de façon indépendante et sans ingérence excessive et, pour ce faire :
 - a) de prendre des mesures législatives ;
 - b) de sensibiliser le personnel judiciaire, les forces de l'ordre et les militaires, ainsi que les journalistes et la société civile, aux obligations et engagements concernant la sécurité des journalistes contractés par l'État eu égard au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire ;
 - c) de se tenir informés des attaques visant des journalistes et de les signaler ;
 - d) de condamner publiquement et systématiquement ces actes de violence et ces attaques ;
 - e) de consacrer les ressources nécessaires aux enquêtes et aux poursuites liées à ces attaques, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de lutte contre l'impunité entourant les attaques et la violence contre les journalistes, y compris en utilisant, le cas échéant, de bonnes pratiques telles que celles qui sont recensées dans la résolution 27/5 du Conseil des droits de l'homme en date du 25 septembre 2014.
7. Souligne la nécessité de renforcer la coopération et la coordination au niveau international, notamment en offrant une assistance technique et en contribuant au renforcement des capacités, en vue d'assurer la sécurité des journalistes, y compris en coopération avec les organisations régionales

8. Demande aux États de coopérer avec les organismes compétents des Nations unies, en particulier l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi qu'avec les mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme, et de partager à titre volontaire les informations relatives à l'état d'avancement des enquêtes sur les attaques et actes de violence visant des journalistes (...).

■ ANNEXE II : TEXTES FONDAMENTAUX SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Le principe de la liberté de la presse est reconnu par le droit international. Aux textes à caractère universel ou régional présentés dans ce chapitre, il convient d'ajouter les éléments des législations nationales traitant du sujet : principes généraux des droits, usages et coutumes, constitution, lois, décrets, arrêtés, etc.

➔ **Déclaration universelle des droits de l'homme**

Adoptée le 10 décembre 1948

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

➔ **Pacte international relatif aux droits civils et politiques**

Adopté le 16 décembre 1966, entré en vigueur le 23 mars 1976

Article 19

1. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions.
2. Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de chercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considérations de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.

3. L'exercice des libertés prévues au paragraphe 2 du présent article comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales. Il peut en conséquence être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires :
 - a) au respect des droits ou de la réputation d'autrui ;
 - b) à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

➔ Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Adoptée le 4 novembre 1950, entrée en vigueur le 3 septembre 1953

Article 10 – Liberté d'expression

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les États de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.
2. L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection

de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire.

➔ **Convention américaine pour la protection des droits de l'homme**

Adoptée le 22 novembre 1969 et entrée en vigueur le 18 juillet 1978

Article 13 - Liberté de pensée et d'expression

1. Toute personne a droit à la liberté de pensée et d'expression ; ce droit comprend la liberté de chercher, de recevoir et de diffuser des informations et des idées de toute nature, sans considérations de frontières, que ce soit oralement ou par écrit, sous une forme imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.
2. L'exercice du droit prévu au paragraphe précédent ne peut être soumis à aucune censure préalable, mais il comporte des responsabilités ultérieures qui, expressément fixées par la loi, sont nécessaires :
 - a. au respect des droits ou à la réputation d'autrui ;
 - b. à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, ou de la santé ou de la morale publique.
3. La liberté d'expression ne peut être restreinte par des voies ou des moyens indirects, notamment par les monopoles d'État ou privés sur le papier journal, les fréquences radioélectriques, les outils ou le matériel de diffusion, ou par toute autre mesure visant à entraver la communication et la circulation des idées et des opinions.

4. Sans préjudice des dispositions du paragraphe 2 ci-dessus, les spectacles publics peuvent être soumis par la loi à la censure, uniquement pour en réglementer l'accès en raison de la protection morale des enfants et des adolescents.
5. Sont interdits par la loi toute propagande en faveur de la guerre, tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse, qui constituent des incitations à la violence, ainsi que toute autre action illégale analogue contre toute personne ou tout groupe de personnes déterminées, fondée sur des considérations de race, de couleur, de religion, de langue d'origine nationale, ou sur tous autres motifs.

➔ **Charte africaine des droits de l'homme et des peuples**

Adoptée le 12 juillet 1981 et entrée en vigueur le 21 octobre 1986

Article 9

1. Toute personne a droit à l'information.
2. Toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

■ ANNEXE III : CHARTE DES DEVOIRS ET DES DROITS DES JOURNALISTES

La charte des devoirs et des droits des journalistes, dite Charte de Munich, a été rédigée et approuvée à Munich, les 24 et 25 novembre 1971. Elle a été adoptée depuis par la plupart des syndicats de journalistes et fait autorité au sein de la profession.

Préambule

Le droit à l'information, à la libre expression et à la critique est une des libertés fondamentales de tout être humain. De ce droit du public à connaître les faits et les opinions procède l'ensemble des devoirs et des droits des journalistes. La responsabilité des journalistes vis-à-vis du public prime sur toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics. La mission d'information comporte nécessairement des limites que les journalistes eux-mêmes s'imposent spontanément. Tel est l'objet de la déclaration des devoirs formulée ici. Mais ces devoirs ne peuvent être effectivement respectés dans l'exercice de la profession de journaliste que si les conditions concrètes de l'indépendance et de la dignité professionnelle sont réalisées. Tel est l'objet de la déclaration des devoirs et des droits, qui suit.

Déclaration des devoirs

Les devoirs essentiels du journaliste, dans la recherche, la rédaction et le commentaire des événements, sont :

1. Respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître la vérité.
2. Défendre la liberté de l'information, du commentaire et de la critique.
3. Publier seulement les informations dont l'origine est connue ou les accompagner, si c'est nécessaire, des réserves qui s'imposent ; ne pas supprimer les informations essentielles et ne pas altérer les textes et documents.
4. Ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents.
5. S'obliger à respecter la vie privée des personnes.
6. Rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte.
7. Garder le secret professionnel et ne pas divulguer la source des informations obtenues confidentiellement.
8. S'interdire le plagiat, la calomnie, la diffamation et les accusations sans fondement ainsi que de recevoir un quelconque avantage en raison de la publication ou de la suppression d'une information.
9. Ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste; n'accepter aucune consigne, directe ou indirecte, des annonceurs.
10. Refuser toute pression et n'accepter de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction.

Tout journaliste digne de ce nom se fait un devoir d'observer strictement les principes énoncés ci-dessus ; reconnaissant le droit en vigueur dans chaque pays, le journaliste n'accepte, en matière d'honneur professionnel, que la juridiction de ses pairs, à l'exclusion de toute ingérence gouvernementale ou autre.

➔ *Déclaration des droits*

1. Les journalistes revendiquent le libre accès à toutes les sources d'information et le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique. Le secret des affaires publiques ou privées ne peut en ce cas être opposé au journaliste que par exception et en vertu de motifs clairement exprimés.
2. Le journaliste a le droit de refuser toute subordination qui serait contraire à la ligne générale de son entreprise, telle qu'elle est déterminée par écrit dans son contrat d'engagement, de même que toute subordination qui ne serait pas clairement impliquée par cette ligne générale.
3. Le journaliste ne peut être contraint à accomplir un acte professionnel ou à exprimer une opinion qui serait contraire à sa conviction ou à sa conscience.
4. L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.
5. En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat personnel assurant sa sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et suffisante pour garantir son indépendance économique.

■ ANNEXE IV : RELATIONS AVEC LE CICR

Organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance. Le CICR s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels.

Dans les situations de conflit armé, les journalistes bénéficient, en vertu du droit international humanitaire, de la protection reconnue à toute personne civile tant qu'ils ne participent pas directement aux hostilités (article 79 du Protocole additionnel I de 1977). Les correspondants de guerre accrédités jouissent d'une protection additionnelle. Sont considérés comme correspondants de guerre, dans les situations de conflit armé international, les journalistes qui suivent les forces armées sans en faire directement partie, à condition qu'ils en aient reçu l'autorisation des forces armées qu'ils accompagnent. Les correspondants de guerre autorisés tombés au pouvoir de l'ennemi bénéficient du statut de prisonnier de guerre et sont donc protégés par la III^e Convention de Genève de 1949 relative au traitement des prisonniers de guerre. Avant d'être tombés au pouvoir de l'ennemi, ils bénéficient de la protection reconnue à toute personne civile, comme les autres journalistes.

➔ *Dans certains cas, le CICR peut apporter un appui spécifique aux journalistes :*

Créée en 1985, la Hotline (+ 41 79 217 32 85) du CICR est une ligne d'appel d'urgence destinée à l'entourage du journaliste menacé. Sa famille, la rédaction de son média ou toute organisation professionnelle concernée peut saisir le CICR d'un cas particulier. L'auteur de l'appel devra fournir toutes les informations dont il dispose sur ce cas.

L'objectif principal de la hotline est de permettre au CICR de prendre des mesures promptes et efficaces, chaque fois que cela est possible, lorsque les journalistes ou leurs équipes sont arrêtés, capturés, détenus, portés disparus, blessés ou tués dans des zones où le CICR mène des activités humanitaires. Le CICR peut notamment demander la confirmation qu'une personne a été arrêtée ou capturée et obtenir l'accès aux journalistes détenus. Il peut aussi fournir aux proches, à l'employeur du journaliste ou aux associations professionnelles des informations sur l'endroit où se trouve le journaliste recherché, lorsqu'il est possible d'obtenir cette information. Dans certains cas, le CICR peut aider des familles à rétablir ou à maintenir le contact avec un journaliste détenu, ou peut aider à évacuer les journalistes blessés. Dans le pire des scénarios, il peut récupérer ou transférer les dépouilles mortelles.

Le CICR ne peut agir que dans des endroits où il dispose déjà de personnel sur le terrain. Il ne se prononce pas sur la libération d'un journaliste détenu et ne défend pas autrement la liberté d'expression ou le droit à l'information, car cela dépasse le cadre de son mandat. Le but des visites du CICR aux journalistes détenus est purement humanitaire. Le CICR évalue les conditions de détention, et s'il le faut, demande aux autorités de les améliorer. Il peut engager un dialogue avec les autorités afin de s'assurer que les garanties procédurales et judiciaires applicables sont respectées. Il fournit aussi aux détenus une assistance humanitaire si nécessaire.

Le CICR traite les cas de la **hotline** de manière confidentielle et s'attend en retour à ce que ceux qui sollicitent son assistance traitent l'information qui leur est donnée avec la même discrétion.

➔ *Pour plus d'informations : +41 22 730 34 43 ou press@icrc.org.*

■ ANNEXE V : CONTACTS UTILES

- **Reporters sans frontières** : www.rsf.org
Tél. : (+33) 1.44.83.84.84 – Fax : (+33) 1.45.23.11.51
Assistance / Assurances : assistance@rsf.org
Secrétariat : secretariat@rsf.org
Bureau Afrique : afrique@rsf.org
Bureau Amérique latine : americas@rsf.org
Bureau Asie : asie@rsf.org
Bureau Europe : europa@rsf.org
Bureau Persan : persan@rsf.org
Bureau Moyen-Orient : moyen-orient@rsf.org
Bureau Nouveaux médias : internet@rsf.org
- **Allemagne - Reporter ohne Grenzen** :
www.reporter-ohne-grenzen.de
Tél. : (+49) 30.609.895.33-0 – Fax : (+49) 30.202.15.10-29
Email : kontakt@reporter-ohne-grenzen.de
- **Autriche - Reporter ohne Grenzen** : www.rog.at
Tél. : (+43) 158.100.11 – Fax : (+43) 148.003.95 –
Email : info@rog.at
- **Bureau de Bruxelles (Belgique)**
Tél. : (+32) 2.235.22.81 – Fax. (+32) 2.235.22.82 –
Email : jmajerczak@rsf.org
- **Espagne - Reporteros sin fronteras**
Tél. / Fax : (+34) 91.522.4031 – E-mail : rsf@rsf-es.org
- **États-Unis - Reporters Without Borders**
Tél. : (+1 202).256.5613 – Email : dcdesk@rsf.org

- **Finlande - Toimittajat ilman rajoja ry / Reportrar utan gränser, rf**
Tel. : HYPERLINK (+358) 50.380.7947 – Email :
HYPERLINK «mailto:info@toimittajatilmanrajoja.fi»
info@toimittajatilmanrajoja.fi
- **Suède - Reportrar utan Gränser :** www.reportrarutangranser.se
Tél. : (+46) 8.618.93.36 – Email : reportrarutangranser@rsf.org
- **Suisse - Reporters sans frontières :** www.rsf-ch.ch
Tél. : (+41) 22.328.44.88 – Fax. : (+41) 22.328.44.89 –
Email : info@rsf-ch.ch
- **Tunisie - Reporters sans frontières**
Tél. : (+216) 71.24.76.78 – E-mail : tunisie@rsf.org
- **Bureau de Rio de Janeiro (Brésil)**
ameriques@rsf.org

**Autres organisations internationales non gouvernementales spécialisées
dans la défense de la liberté de la presse et la protection des journalistes**

- **Article 19 :** www.article19.org
Free Word Centre, 60 Farringdon Road, Londres EC1R 3GA –
Royaume-Uni Tél. :
(+44) 20.73.24.25.00 – Email : info@article19.org
- **International News Safety Institute :** www.newssafety.org
30 South Colonnade, Canary Wharf, London E14 5EP, Royaume-Uni
Email : info@newssafety.org
- **Dart Center for Journalists and Trauma :** dartcenter.org
48 Gray's Inn Road, London WC1X 8LT, Royaume-Uni
Tél. : (+44) 207.242.3562 – Email : info@dartcentre.org

- **Rory Peck Trust** : www.rorypecktrust.org
Linton House, 24 Wells Street, London W1T 3PH, Royaume-Uni
Tél. : (+44) 203.219.7860 – Fax : (+44) 203 219 7862
Email : info@rorypecktrust.org ; assistance@rorypecktrust.org ;
training@rorypecktrust.org
- **Index on Censorship** : www.indexoncensorship.org
92-94 Tooley Street, Londres SE1 2TH, Royaume-Uni
Tél. : (+44) 20.72.60.26.60 – Email : info@indexoncensorship.org
- **Committee to Protect Journalists** : www.cpj.org
330, 7th Avenue, 11th Floor, New York, New York 10001, États-Unis
Tél. : (+1.212) 465.1004 – Fax : (+1.212) 465.9568 –
Email : info@cpj.org
- **Fédération internationale des journalistes** : www.ifj.org
International Federation of Journalists
IPC-Residence Palace, Bloc C, Rue de la Loi 155, B-1040
Bruxelles, Belgique. Tél. : (+32) 22.35.22.00 – Fax : (+32)
22.35.22.19 – Email : ifj@ifj.org
- **Association mondiale des journaux** : <http://www.wan-ifra.org>
96 bis rue Beaubourg, 75003 Paris - France
Tél. : (+33) 1.47.42.85.00 – Fax : (+33).1.42.78.92.33 – Email :
info@wan-ifra.org
- **Pen International** : <http://www.pen-international.org>
Brownlow House, 50/51 High Holborn, Londres WC1V 6ER,
Royaume-Uni
Tél. : (+44) 20.74.05.03.38 – Email : info@pen-international.org

- **International Press Institute** : www.freemedia.at
Spiegelgasse 2A, 1010 Vienne, Autriche
Tél. : (+43) 1.512.90.11 – Fax : (+43) 1.512.90.14 –
Email : ipi@freemedia.at
- **Media Legal Defence Initiative** : <http://www.mediadefence.org>
The Foundry, 17-19 Oval Way, London SE11 5RR, Royaume-Uni
Tél. : (+44) 20.3752.55.50 – Skype : mldi.law –
Email : info@mediadefence.org

Autres organisations non gouvernementales

- **Amnesty International** : www.amnesty.org
1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni
Tél. : (+44) 20.74.13.55.00 – Fax : (+44) 20.79.56.11.57 –
Email : contactus@amnesty.org
- **Avocats sans frontières France** :
www.avocatssansfrontieres-france.org
8, rue du Prieuré - 31000 Toulouse, France
Tél. : (+33) 5.34.31.17.83 – Fax : (+33) 5.34.31.17.84
- **Fédération internationale des ligues des droits de l'homme** :
www.fidh.org
17 passage de la Main d'or, 75011 Paris, France
Tél. : (+33) 1.43.55.25.18 – Fax : (+33) 1.43.55.18.80 –
Email : fidh@fidh.org
- **Human Rights Watch** : www.hrw.org
350 Fifth Avenue, 34 th Floor, New York, NY 10118-3299, États-Unis
Tél. : (+1.212) 290.4700 – Fax : (+1.212) 736.1300 – Email :
HRWpress@HRW.org

- **Freedom House** : www.freedomhouse.org
1850 M Street NW, Floor 11, Washington DC 20036, États-Unis
Tél. : (+1.202).296.5101 – Fax (+1.202) 293.2840 –
Email : info@freedomhouse.org
- **Comité international de la Croix-Rouge** : www.icrc.org
19, avenue de la Paix, CH-1202, Genève, Suisse
Tél. : (+41) 22.734.60.01 – Fax : (+41) 22.733.20.57

Organisations internationales gouvernementales

- **Bureau de liaison des Nations unies avec les ONG** :
www.un-ngls.org
Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse
Tél. : (+41) 22 917 2076 – Fax : (+41) 22 917 0432
- **Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme** :
www.ohchr.org
Bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme
Palais Wilson, 52 rue des Pâquis, CH-1201 Genève, Suisse
Tél. : (+41) 22.917.92.20 – Email : InfoDesk@ohchr.org
- **Cour pénale internationale** : www.icc-cpi.int
174 Maanweg, 2516 AB, La Haye, Pays-Bas
Tél. : (+31) 70.515.85.15 – Fax : (+31) 70.515.85.55
- **Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés** :
www.unhcr.fr
Case Postale 2500, CH-1211 Genève 2, Suisse
Tél. : (+41) 22.739.81.11 – Fax : (+41) 22.739.73.77

- **UNESCO** : www.unesco.org
7, Place de Fontenoy - 75732 Paris 07 SP, France
Tél. : (+33) 1.45.68.10.00 – Fax : (33) 1.45.67.16.90

■ ANNEXE VI : LES ASSURANCES DE REPORTERS SANS FRONTIÈRES

Reporters sans frontières, en partenariat avec April International Canada, offre deux formules d'assurance aux journalistes de toute nationalité se rendant en dehors de leur pays de résidence pour des raisons professionnelles. Depuis que RSF propose ce programme, plusieurs centaines de journalistes ont bénéficié d'une couverture médicale complète, notamment pour se rendre en zone de guerre ou dans des pays à risques.

Le seul prérequis est l'adhésion à RSF. Ces assurances s'appliquent :

- 24h/24, 7j/7 dans le monde entier,
- à l'occasion de tout voyage professionnel de courte ou longue durée,
- à l'extérieur de votre pays de résidence habituelle,
- même si vous êtes déjà à destination.

La solution 1, formule « Essentielle »

Elle permet de bénéficier d'une garantie assistance et rapatriement pour les situations médicales d'urgence. Il est également possible de souscrire une couverture multirisque, incluant notamment la perte, le vol et les dommages causés aux bagages, l'annulation de vol et la responsabilité civile. Le risque de guerre est couvert.

Contrairement à la formule « renforcée », cette formule ne couvre pas les journalistes embarqués dans une unité militaire ou gouvernementale pendant leur mission. La formule « essentielle » n'est pas non plus accessible aux résidents canadiens ou des États-Unis.

Les pays à haut risque sont exclus de la formule « essentielle » : Syrie, Libye, Irak, Afghanistan, Israël, Cisjordanie, Gaza, République démocratique du Congo (Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu, zones frontalières avec le Soudan du Sud et l'Ouganda), Somalie, Yémen, Géorgie et les régions suivantes de la Fédération de Russie : Tchétchénie, Daguestan, Ingouchie, Ossétie du Nord. Attention, la liste des pays exclus est sujette à évolution.

La solution 2, formule « Renforcée »

Cette formule est accessible aux journalistes de toute nationalité se rendant hors de leur pays de résidence habituelle et offre, par rapport à la solution 1, les avantages complémentaires suivants :

- Couverture des maladies préexistantes (asthme, problèmes cardiaques, etc.) S'il advenait des complications découlant de celles-ci lors de votre mission.
- Couverture des missions embarquées dans des unités militaires ou gouvernementales (terrestres, aériennes et maritimes).
- Possibilité de disposer du versement d'un capital en cas de décès accidentel ou de mutilation au cours de la mission professionnelle.
- Toutes les destinations sont couvertes.
- Toutes les conditions extrêmes de reportage sont admissibles (voir la police d'assurance).

Le coût de la formule « renforcée » varie selon la destination et la durée du séjour. RSF et April International Canada travaillent en outre constamment à l'évolution de leur offre conjointe d'assurances.

➔ *Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur www.rsf.org, rubrique « Sécurité des journalistes » ou écrivez à assurance@rsf.org.*

■ ANNEXE VII : STAGES DE FORMATION AUX ZONES DANGEREUSES

Voici une liste non exhaustive d'organismes proposant des formations aux personnes se rendant dans des zones sensibles.

La BBC propose également sur son site [BBC Academy](#) des vidéos de formation aux premiers secours et de conseils aux journalistes opérant dans des zones à risques.

- **AKE**

www.akegroup.com

16 Swan Court, 9 Tanner Street, London SE1 3LE - Royaume-Uni

Tél. : (+44) 203.816.9970 - Fax : (+44) 143.235.0227 - Email :

enquiries@akegroup.com

- **BIOFORCE**

<http://bioforce.asso.fr>

41 avenue du 8 mai 1945 - 69694 Vénissieux

Tél. : (+33) 4.72.89.31.41 - Fax : (+33) 4.78.70.27.12 -

Email : info@bioforce.asso.fr

- **CENTURION RISK ASSESSMENT SERVICES**

www.centurionsafety.net

Head Office: PO Box 1740, Newquay, Cornwall TR7 3WT -

Royaume-Uni

Tél. : (+44) 1637.873.661 - Email : main@centurionsafety.net

- **CHIRON RESOURCES (OPS) LTD**

www.chiron-resources.com

Whiteleaved Oak, Ledbury, Herefordshire HR8 1SE - Royaume-Uni

Tél. : (+44) 7880.602.426 ; (+44) 1531.650.296 - Email : owclive@chiron-resources.com

- **CROIX-ROUGE FRANÇAISE**

<http://www.croix-rouge.fr>

98 rue Didot, 75694 Paris Cedex 14

Tél. : (+33) 1 44.43.13.23

- **DICOD (MINISTÈRE FRANÇAIS DE LA DÉFENSE)**

<http://www.defense.gouv.fr/salle-de-presse/acces-journalistes/stages-journalistes>

Balard, 60 boulevard du général Valin, 75015 Paris

Tél. : (+33) 1 44.42.54.02 - Email : presse@dicod.fr

- **1ST OPTION HIGH RISK**

<http://www.1stoptionhighrisk.com>

1st Option Safety Group

1st Floor, 16 Mortimer Street, London W1T 3JL - Royaume-Uni

Tél. : (+44) 845.500.8484 - Email : training@1stoptionsafety.com

- **GLOBAL JOURNALIST SECURITY**

<https://www.journalistsecurity.net>

3286 Aberfoyle Place NW, Washington, DC 20015 - États-Unis

Tél. : (+1.202) 352.1736 - Email : gjs@journalistsecurity.net

- **OBJECTIVE TEAM LTD**

<http://www.objectivetravelsafety.com>

Bragborough Lodge Farm, Daventry, NN11 7HA - Royaume-Uni

Tél. : (+44) 1788.899.029 – Fax : (+44) 1788 891259 -

Email : office@objectiveteam.com

- **PILGRIMS GROUP**

<https://www.pilgrimgroup.com>

Pilgrims House, PO Box 769 Woking, Surrey - Royaume-Uni
Tél. : (+44) 844.788.0180 – Fax : (+44) 148.322.8770 - Email :
enquiries@pilgrimgroup.com

- **REMOTE TRAUMA**

<http://www.remotetrauma.com>

2 Bridle Close, Surbiton Road, Kingston Upon Thames, Greater
London KT1 2JW - Royaume-Uni
Tél. : (+44) 844.800.9158 - Email : admin@remotetrauma.com

- **REPORTERS INSTRUCTED IN SAVING COLLEAGUES (RISC)**

<http://risctraining.org>

C/o The Half King, 505-507 West 23rd Street, New York NY
10011 - États-Unis
Tél. : (+1).917.362.5518 - Email : hello@risctraining.org

- **TOR INTERNATIONAL GROUP**

<http://www.torinternational.com>

Aviation House, Gloucester Airport, Staverton, Glos GL51 6SR -
Royaume-Uni
Tél. : (+44) 1932.879.879 - (+971) 563.014.208 (Dubai) - Email :
info@torinternational.com

- **TYR SOLUTIONS LTD**

www.tyr-solutions.com

The Old Hop Barn, Monksbury Court, Yarkhill Hereford HR8 2TU -
Royaume-Uni
Tél. : +44 (0) 1432.806.363 - Email : info@tyr-solutions.com

REMERCIEMENTS

La publication du Manuel de sécurité des journalistes a été rendue possible grâce au financement du Royaume de Suède.



Pour leurs précieuses contributions dans cette édition et leur engagement dans la protection des journalistes, nous remercions aussi tout particulièrement :

- L'International News Safety Institute : www.newssafety.org
- Le Rory Peck Trust : rorypecktrust.org
- Le Dart Center : dartcenter.org
- La Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOd)
- L'Agence France Presse
- France Médias Monde et son partenaire Sovereign Global
- La BBC et son partenaire 1st Option High Risk
- La Croix-Rouge française : www.croix-rouge.fr
- La Fédération des secouristes français Croix blanche : www.croixblanche.org
- L'International Women's Media Foundation : www.iwmf.org

Merci aussi aux correspondants de Reporters sans frontières dans 130 pays du monde, sans eux, notre organisation ne serait pas ce qu'elle est.

Enfin nous exprimons notre gratitude à tous ceux qui soutiennent RSF et plus largement la liberté de la presse. Ils ne peuvent être cités ici, mais nous savons ce que nous leur devons.

Merci également aux grands reporters citées ci-dessous pour leurs témoignages et conseils.

- **Iqbal Khattak**, journaliste et correspondant de RSF au Pakistan
- **Stéphanie Perez**, grand reporter à France 2
- **Christophe Boltanski**, grand reporter à l'Obs
- **Oksana Romaniuk**, correspondante de RSF en Ukraine et directrice de l'ONG ukrainienne Institute of Mass Information (IMI)
- **Paul-Stéphane MANIER**, journaliste TV, documentariste et membre du conseil d'administration de Reporters sans frontières
- **Martine Laroche-Joubert**, grand reporter à France 2
- **Martin Schibbye**, journaliste freelance suédois emprisonné 438 jours en Ethiopie
- **Dina Meza**, journaliste d'investigation et correspondante de RSF au Honduras
- **Emmanuel Sérot**, journaliste en charge des questions de sécurité à l'AFP
- **Alain Mingam**, photoreporter indépendant et membre du conseil d'administration de Reporters sans frontières.

« Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation. »

**Reporters sans frontières
Secrétariat international
CS 90247**

75083 Paris Cedex 02

Tel. +33 1 44 83 84 84 - Fax. +33 1 45 23 11 51

E-mail : rsf@rsf.org - Web : www.rsf.org